

Avenant n°5
à la convention de Délégation de Service Public
entre le Syndicat Mixte des Transports du Bassin d'Alès et Keolis

Entre :

Le Syndicat Mixte des Transports du Bassin d'Alès (SMTBA), représenté par Monsieur Christophe RIVENQ, son Président, dûment habilité par la délibération n° du Comité syndical du,

Ci-après dénommée « **l'Autorité Organisatrice** »,

D'une part,

Et

La Société KEOLIS, société anonyme au capital de 399 793 620 euros, dont le siège social est sis au 34 Avenue Léonard de Vinci, 92400 Courbevoie, inscrite au RCS de Nanterre sous le numéro 552 111 809, représentée par Monsieur Clément MICHEL, Directeur général France, Régions, dûment habilité à cet effet, agissant tant pour elle-même que pour le compte de sa filiale dédiée exploitante, Keolis Alès

Ci-après dénommée « **le Déléataire** »,

D'autre part,

Ci-ensemble désignés « **les Parties** ».

Après avoir exposé,

Les Parties ont signé, en date du 2 décembre 2020, une convention de délégation du service de transport public collectif de voyageurs sur le territoire des 85 communes du SMTBA.

Depuis l'entrée en vigueur de la convention, il est apparu nécessaire, dans l'intérêt du service délégué, de compléter certaines stipulations de la convention initiale et de l'adapter à la marge sans modification substantielle d'aucun de ses éléments essentiels conformément aux dispositions du Code de la commande publique et en particulier de ses articles R.3135-2 et R.3135-3 et R.3135-7.

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte :

1. Adaptation de l'offre de transport des lignes régulières

- 1.1. Extension à Peyremale de la ligne 123
- 1.2. Déviation des lignes 121, 122, 123 et 124 suite à l'effondrement du pont de Chamborigaud
- 1.3. Desserte estivale dans la vallée des Gardons
- 1.4. Desserte du hameau Lavabreille par la ligne 11
- 1.5. Réorganisation de la ligne 12
- 1.6. Renfort de la desserte du foyer Oustalado par la ligne 30
- 1.7. Desserte de la route de Vabres par la ligne 77
- 1.8. Desserte du hameau de Paussan par la ligne 83 et optimisation du doublage
- 1.9. Réorganisation de la ligne 110
- 1.10. Optimisation de la desserte du collège de la Gardonnenque par les lignes 510 et 511
- 1.11. Amélioration de la desserte du lycée Prévert par la ligne 710
- 1.12. Recalage horaire de la ligne 918
- 1.13. Amélioration de la desserte de Ste Cécile d'Andorge par la ligne 933
- 1.14. Réorganisation des lignes 122, 123 et 243
- 1.15. Recalage horaire des lignes 72, 84 et 710
- 1.16. Renfort à 16h de la ligne 410
- 1.17. Synthèse de l'impact des adaptations d'offre

2. Prolongation d'un an de l'expérimentation HVO

3. Evolution de la gamme tarifaire Ales'y sur les lignes régulières et à la demande

4. Incidence de la mise en œuvre de la nouvelle billettique MATAWAN

5. Mise en service de stationnements sécurisés pour vélos

6. Adoption des tarifs complémentaires de location des vélos cargos

7. La fixation de l'Engagement sur Dépenses

8. La fixation de l'Engagement sur Recettes et sur Fréquentations

9. Bilan financier pour le SMTBA

10. Portée de l'avenant

11. Date d'effet

Il a en conséquence été convenu ce qui suit :

Article 1 – L'adaptation de l'offre de transport des lignes régulières

1.1 Extension à Peyremale de la ligne 123

A la demande de la Région Occitanie, la ligne 123 Sénéchas-Génolhac est étendue à Peyremale à compter du 6/11/2023, offrant ainsi la possibilité aux scolaires de cette commune de rejoindre les établissements scolaires de Génolhac.

La modification mise en œuvre représente par rapport à l'offre prévue à la convention :

- Pour l'exercice 4 2023/2024 et les suivants :
 - Une augmentation de + 54 heures-conducteurs,
 - Une diminution de – 4 158 kms en minicar,
 - Une augmentation de + 6 588 kms en véhicule léger.

Pour l'exercice 5 2024/2025 et les suivants :

- Une augmentation de + 69.6 heures-conducteurs,
- Une diminution de – 5 286 kms en minicar,
- Une augmentation de + 8 418 kms en véhicule léger.

Il en résulte pour le Délégué la charge supplémentaire d'exploitation suivante en €ht (valeur 2020) :

Ligne 123 - Extension desserte Peyremale	Année 4	Année 5 et suivantes
Impact sur coûts de conduite	1 474,20 €	1 900,08 €
Impact sur coûts kilométriques	- 144,72 €	- 176,28 €
impact sur MAD véhicules	- €	- €
sous-total	1 329,48 €	1 723,80 €
impact sur Dfo (yc marge et charges de structure)	1 395,95 €	1 809,99 €

Les horaires et l'impact détaillé de ces modifications sur les unités d'œuvre sont donnés en annexe 1.1 du présent avenant.

1.2 Déviation des lignes 121, 122, 123 et 124 à la suite de l'effondrement du pont de Chamborigaud

L'effondrement du pont de Chamborigaud survenu le lundi 18 mars 2024 a contraint plusieurs lignes du réseau Ales'Y à emprunter une déviation allongeant la distance, le temps de parcours et impliquant l'ajustement de certains horaires afin de desservir les établissements scolaires de Génolhac selon les horaires d'entrée-sortie, jusqu'à ce que la mise en service d'un pont provisoire permette le rétablissement de la desserte nominale à partir du mardi 7 mai 2024.

Les modifications sur les lignes s'établissent du 19 mars au 7 mai 2024 comme suit :

- Déviation empruntée entre le lieu de stationnement du véhicule et le terminus de ligne, ainsi que pour l'entretien hebdomadaire du véhicule à son dépôt à La Grand Combe pour les lignes :
 - Ligne 121 *Concoules-Génolhac*
 - Ligne 122 *Bonnevaux-Génolhac*
 - Ligne 123 *Sénéchas-Génolhac*
 - Ligne 124 *Portes-Génolhac*
- Adaptation des horaires de desserte pour permettre aux usagers des communes de Portes, La Vernarède et Chamborigaud de rejoindre les établissements scolaires de Génolhac par la déviation, ainsi que substitution de l'autocar en ligne par un minicar afin de pouvoir emprunter l'itinéraire avec limitation de tonnage de la déviation par Le Chambon pour la ligne 124 *Portes-Génolhac*.

La modification mise en œuvre représente par rapport à l'offre prévue à la convention :

- Pour l'exercice 4 2023/2024 :
 - Une augmentation de + 112,67 heures-conducteurs,
 - Une augmentation de + 1 240 kms en véhicule léger,
 - Une augmentation de + 3 771 kms en minicar,
 - Une diminution de – 1 365 kms en autocar.

Il en résulte pour le Délégué la charge supplémentaire d'exploitation suivante en €ht (valeur 2020) :

L121-122-123-124-Déviation Pt Chamborigaud	année 4
Impact sur coûts de conduite	3 075,89 €
Impact sur coûts kilométriques	665,52 €
Impact sur coûts MAD véhicules	- €
sous-total	3 741,41 €
Impact sur Dfo (yc marge et charges de structure)	3 928,48 €

Les horaires et l'impact détaillé de ces modifications sur les unités d'œuvre sont donnés en annexe 1.2 du présent avenant.

1.3 Desserte estivale 2024 dans la vallée des Gardons

A la demande de la SPL Alès Cévennes Tourisme et des partenaires du territoire, le SMTBA a renouvelé en 2024 la desserte estivale mise en place depuis l'été 2022 qui vise à favoriser la mobilité touristique entre Alès et les communes environnantes à destination des équipements de loisirs.

L'offre déployée du lundi au samedi pour la période du 6 juillet au 31 août 2024 comprend :

- La mise en œuvre de la ligne 85 *Navette des Gardons*, exploitée en minicar, avec 3 allers-retours entre Corbès et Saint-Jean du Gard en passant par la grotte de Trabuc
- L'ajout de 3 allers-retours quotidiens entre Alès et Anduze sur les lignes 72 *Alès-st Jean du Gard* et 81 *Alès-st Jean du Gard*.

La modification mise en œuvre représente par rapport à l'offre prévue à la convention :

- Pour l'exercice 4 2023/2024 :
 - Une augmentation de + 716 heures-conducteurs,
 - Une augmentation de + 12 264 kms en minicar,
 - Une augmentation de + 3 576 kms en autocar.

Il en résulte pour le Délégué la charge supplémentaire d'exploitation suivante en €ht (valeur 2020) :

Lignes 85-72-81- Desserte estivale des Gardons	année 4
Impact sur coûts de conduite	19 546,80 €
Impact sur coûts kilométriques	5 927,04 €
Impact sur coûts MAD véhicules	- €
sous-total	25 473,84 €
Impact sur Dfo (yc marge et charges de structure)	26 747,53 €

Les horaires et l'impact détaillé de ces modifications sur les unités d'œuvre sont donnés en annexe 1.3 du présent avenant.

Ce renfort de desserte estivale génère un gain attendu de 2 700 voyages supplémentaires et de 2 500 €ht de recettes-titres supplémentaires sur la période.

Il convient donc d'intégrer aux engagements respectifs de fréquentation et de recettes du Délégué :

- pour l'exercice 4 2023/2024 :
 - 2 700 voyages annuels supplémentaires
 - 2 500 €ht de recettes-titres supplémentaires

1.4 Desserte du hameau Lavabreille par la ligne 11

A la demande de parents d'élèves de la commune de Saint-Martin-de-Valgalgues, la ligne 11 *St Martin de Valgalgues-Alès* est modifiée et renforcée afin de permettre une liaison directe entre le hameau de Lavabreille et les collèges/lycées de rattachement situés à Alès, à compter du 2 septembre 2024. L'aller pour la rentrée de 8h ainsi que les retours de 16h et 17h sont ajustés, tandis qu'une course retour supplémentaire est ajoutée le mercredi midi.

La modification mise en œuvre représente par rapport à l'offre prévue à la convention :

- Pour l'exercice 5 2024/2025 et les suivants :
 - Une augmentation de + 44,1 heures-conducteurs,
 - Une augmentation de + 1 838,58 kms en minicar.

Il en résulte pour le Délégué la charge supplémentaire d'exploitation suivante en €ht (valeur 2020) :

Ligne 11 - Desserte Lavabreille	Année 5 et suivantes
Impact sur coûts de conduite	1 203,93 €
Impact sur coûts kilométriques	588,35 €
impact sur MAD véhicules	- €
sous-total	1 792,28 €
impact sur Dfo (yc marge et charges de structure)	1 881,89 €

Les horaires et l'impact détaillé de ces modifications sur les unités d'œuvre sont donnés en annexe 1.4 du présent avenant.

1.5 Réorganisation de la ligne 12

Dans le cadre de l'étude sur les dessertes scolaires de la commune de Saint Martin de Valgalgues, il s'est avéré que la desserte de l'école Wallon sur la ligne 12 *desserte des écoles de St Martin de Valgalgues* n'était pas utilisée par les usagers. Cette portion de course a donc été supprimée à compter du 2 septembre 2024.

La modification mise en œuvre représente par rapport à l'offre prévue à la convention :

- Pour l'exercice 5 2024/2025 et les suivants :
 - Une diminution de – 34 heures-conducteurs,
 - Une diminution de – 552 kms en minicar.

Il en résulte pour le Délégué l'économie de charge d'exploitation suivante en €ht (valeur 2020):

Ligne 12 - Réorganisation desserte scolaire	Année 5 et suivantes
Impact sur coûts de conduite	- 928,20 €
Impact sur coûts kilométriques	- 176,64 €
impact sur MAD véhicules	- €
sous-total	-1 104,84 €
impact sur Dfo (yc marge et charges de structure)	-1 160,08 €

Les horaires et l'impact détaillé de ces modifications sur les unités d'œuvre sont donnés en annexe 1.5 du présent avenant.

1.6 Renfort de la desserte du foyer Oustalado par la ligne 30

A la demande des résidents du foyer de l'Oustalado, la ligne 30 *St Privat des Vieux-Alès* est prolongée jusqu'au Val d'Arias sur certains trajets complémentaires à compter du 2 septembre 2024.

La modification mise en œuvre représente par rapport à l'offre prévue à la convention :

- Pour l'exercice 5 2024/2025 et les suivants :
 - Une augmentation de + 1 663,2 kms en minibus.

Il en résulte pour le Délégué la charge supplémentaire d'exploitation suivante en €ht (valeur 2020) :

Ligne 30 - Renfort desserte Oustalado	Année 5 et suivantes
Impact sur coûts de conduite	- €
Impact sur coûts kilométriques	598,75 €
impact sur MAD véhicules	- €
sous-total	598,75 €
impact sur Dfo (yc marge et charges de structure)	628,69 €

Les horaires et l'impact détaillé de ces modifications sur les unités d'œuvre sont donnés en annexe 1.6 du présent avenant.

1.7 Desserte de la route de Vabres par la ligne 77

A la demande de parents d'élèves de la commune de Vabres, la ligne 77 *desserte de l'école de Thoiras* est modifiée afin d'offrir aux habitants de Vabres une liaison vers l'école de Thoiras à compter du 2 septembre 2024.

La modification mise en œuvre représente par rapport à l'offre prévue à la convention :

- Pour l'exercice 5 2024/2025 et les suivants :
 - Une augmentation de + 29,9 heures-conducteurs,
 - Une augmentation de + 1 159,2 kms en véhicule léger,
 - Une diminution de – 476,1 kms en minicar.

Il en résulte pour le Délégué la charge supplémentaire d'exploitation suivante en €ht (valeur 2020) :

Ligne 77 - Desserte Vabres	Année 5 et suivantes
Impact sur coûts de conduite	816,27 €
Impact sur coûts kilométriques	56,30 €
impact sur MAD véhicules	- €
sous-total	872,57 €
impact sur Dfo (yc marge et charges de structure)	916,20 €

Les horaires et l'impact détaillé de ces modifications sur les unités d'œuvre sont donnés en annexe 1.7 du présent avenant.

1.8 Desserte du hameau de Paussan par la ligne 83 et optimisation du doublage

A la demande de parents d'élèves de la commune de Mialet, la ligne 83 *desserte des écoles du RPI Mialet-Généralgues-St Sébastien d'Aigrefeuille* est modifiée afin d'offrir aux habitants du hameau de Paussan une liaison vers les écoles du RPI. Dans le cadre de l'étude sur la desserte de ces écoles, il s'est avéré qu'une partie du doublage entre Généralgues et St Sébastien d'Aigrefeuille n'était pas utilisée par les usagers. Cette portion de course a donc été supprimée. Les deux mesures ont été mises en place à partir du 2 septembre 2024.

La modification mise en œuvre représente par rapport à l'offre prévue à la convention :

- Pour l'exercice 5 2024/2025 et les suivants :
 - Une diminution de – 50,6 heures-conducteurs,
 - Une diminution de – 2 125,2 kms en minicar.

Il en résulte pour le Délégué l'économie de charge d'exploitation suivante en €ht (valeur 2020):

Ligne 83 - Desserte Paussan et optimisation doublage	Année 5 et suivantes
Impact sur coûts de conduite	- 1 381,38 €
Impact sur coûts kilométriques	- 680,06 €
impact sur MAD véhicules	- €
sous-total	-2 061,44 €
impact sur Dfo (yc marge et charges de structure)	-2 164,52 €

Les horaires et l'impact détaillé de ces modifications sur les unités d'œuvre sont donnés en annexe 1.8 du présent avenant.

1.9 Réorganisation de la ligne 110

A la demande de parents d'élèves de la commune de Portes, la dernière course de la ligne 110 *La Jasse de Chamborigaud-Alès* départ 17h55 de la Gare routière d'Alès est prolongée jusqu'au château de Portes, à compter du 2 septembre 2024. Dans le cadre de l'étude sur l'usage de la ligne 110, il s'est avéré qu'une partie de la ligne entre Chamborigaud et La Vernarède n'était pas utilisée par les usagers. Cette portion de course a donc été supprimée en période scolaire dans un premier temps, puis sur l'ensemble des périodes à compter du 4 novembre 2024. Une solution de déclenchement de certains arrêts sur réservation est proposée depuis cette même date.

La modification mise en œuvre représente par rapport à l'offre prévue à la convention :

- Pour l'exercice 5 2024/2025 :
 - Une diminution de – 5,12 heures-conducteurs,
 - Une diminution de – 174 kms en minicar,

- Une augmentation de + 560,4 kms en autocar.
- Pour l'exercice 6 2025/2026 et les suivants :
 - Une diminution de – 7,67 heures-conducteurs,
 - Une diminution de – 228 kms en minicar,
 - Une augmentation de + 560,4 kms en autocar.

Il en résulte pour le Délégué la charge supplémentaire d'exploitation suivante en €ht (valeur 2020) :

L110 - Réorganisation de la ligne	année 5	année 6 et suivantes
Impact sur coûts de conduite	- 139,78 €	- 209,39 €
Impact sur coûts kilométriques	258,14 €	240,86 €
Impact sur coûts MAD véhicules	- €	- €
sous-total	118,37 €	31,47 €
Impact sur Dfo (yc marge et charges de structure)	124,29 €	33,05 €

Les horaires et l'impact détaillé de ces modifications sur les unités d'œuvre sont donnés en annexe 1.9 du présent avenant.

1.10 Optimisation de la desserte du collège de la Gardonnenque par les lignes 510 et 511

A la suite d'une étude sur l'usage des lignes scolaires dans le secteur de Brignon, une nouvelle organisation de la desserte du collège de la Gardonnenque à Brignon par les lignes 510 et 511 est mise en place à compter du 2 septembre 2024.

La modification mise en œuvre représente par rapport à l'offre prévue à la convention :

- Pour l'exercice 5 2024/2025 et suivantes :
 - Une diminution de – 269,5 heures-conducteurs,
 - Une diminution de – 12 928,74 kms en autocar.

Il en résulte pour le Délégué une économie de charge d'exploitation suivante en €ht (valeur 2020) :

Lignes 510 et 511 - Optimisation Gardonnenque	Année 5 et suivantes
Impact sur coûts de conduite	- 7 357,35 €
Impact sur coûts kilométriques	- 7 240,09 €
impact sur MAD véhicules	- €
sous-total	-14 597,44 €
impact sur Dfo (yc marge et charges de structure)	-15 327,32 €

Les horaires et l'impact détaillé de ces modifications sur les unités d'œuvre sont donnés en annexe 1.10 du présent avenant.

1.11 Amélioration de la desserte du lycée Prévert par la ligne 710

A la demande de parents d'élèves de la commune de Lasalle, la desserte de la ligne 710 *Lasalle-Thoiras-Anduze* est renforcée avec une desserte complémentaire qui propose une arrivée plus adaptée à l'horaire de rentrée de 8h au lycée J. Prévert, à compter du 2 septembre 2024.

La modification mise en œuvre représente par rapport à l'offre prévue à la convention :

- Pour l'exercice 5 2024/2025 :
 - Une augmentation de + 71.92 heures-conducteurs,
 - Une augmentation de + 3 219 kms en minicar.

Il en résulte pour le Délégué la charge supplémentaire d'exploitation suivante en €ht (valeur 2020) :

Ligne 710 - Amélioration desserte Prévert	Année 5 et suivantes
Impact sur coûts de conduite	1 963,42 €
Impact sur coûts kilométriques	1 030,08 €
impact sur MAD véhicules	- €
sous-total	2 993,50 €
impact sur Dfo (yc marge et charges de structure)	3 143,17 €

Les horaires et l'impact détaillé de ces modifications sur les unités d'œuvre sont donnés en annexe 1.11 du présent avenant.

1.12 Recalage horaire de la ligne 918

Dans le cadre de l'étude sur la réorganisation des lignes 11 et 110, la ligne 918 nécessite un ajustement de l'horaire de départ le matin afin de garantir une correspondance avec la ligne 110 vers les établissements scolaires d'Alès, à compter du 2 septembre 2024.

La modification mise en œuvre représente par rapport à l'offre prévue à la convention :

- Pour l'exercice 5 2024/2025 et suivantes :
 - Une augmentation de + 11,6 heures-conducteurs.

Il en résulte pour le Délégué la charge supplémentaire d'exploitation suivante en €ht (valeur 2020) :

Ligne 918 - Avancement horaires	Année 5 et suivantes
Impact sur coûts de conduite	316,68 €
Impact sur coûts kilométriques	- €
impact sur MAD véhicules	- €
sous-total	316,68 €
impact sur Dfo (yc marge et charges de structure)	332,51 €

Les horaires et l'impact détaillé de ces modifications sur les unités d'œuvre sont donnés en annexe 1.12 du présent avenant.

1.13 Amélioration de la desserte de Sainte-Cécile d'Andorge par la ligne 933

A la demande de parents d'élèves, la ligne 933 *Ste Cécile d'Andorge-La Grand Combe* est renforcée afin de proposer 2 courses supplémentaires dédiées aux collégiens de La Grand Combe, le soir à 17h et le mercredi midi. La dernière course au départ de Callon à 18h45 est également prolongée jusqu'à la gare de Ste Cécile d'Andorge afin de répondre au besoin des lycéens rattachés aux établissements d'Alès. Ces mesures sont mises en place à compter du 2 septembre 2024.

La modification mise en œuvre représente par rapport à l'offre prévue à la convention :

- Pour l'exercice 5 2024/2025 et suivantes :

- Une augmentation de + 139,5 heures-conducteurs.
- Une augmentation de + 3 984,6 kms en minicar,
- Une augmentation de + 1 393,8 kms en véhicule léger.

Il en résulte pour le Délégitaire la charge supplémentaire d'exploitation suivante en €ht (valeur 2020) :

Ligne 933 - Renfort offre Ste Cécile d'Andorge	Année 5 et suivantes
Impact sur coûts de conduite	3 808,35 €
Impact sur coûts kilométriques	1 525,96 €
impact sur MAD véhicules	- €
sous-total	5 334,31 €
impact sur Dfo (yc marge et charges de structure)	5 601,02 €

Les horaires et l'impact détaillé de ces modifications sur les unités d'œuvre sont donnés en annexe 1.13 du présent avenant.

1.14 Réorganisation de la desserte des lignes 122, 123 et 243

Dans le cadre de l'étude de l'usage des lignes scolaires sur le secteur des Hautes Cévennes, une réorganisation des services des lignes 122 *Bonnevaux-Génolhac*, 123 *Sénéchas-Génolhac* et 243 *Aujac-Bessèges* est mise en place à compter du 2 septembre 2024.

La modification mise en œuvre représente par rapport à l'offre prévue à la convention :

- Pour l'exercice 5 2024/2025 et suivantes :
 - Une diminution de – 322,6 heures-conducteurs.
 - Une diminution de – 11 316 kms en véhicule léger,
 - Une augmentation de + 2 484 kms en minicar,
 - La suppression d'un minicar en exploitation.

Il en résulte pour le Délégitaire une économie de charge d'exploitation suivante en €ht (valeur 2020) :

Ligne 122, 123, 243 - Réorganisation	Année 5 et suivantes
Impact sur coûts de conduite	- 8 806,98 €
Impact sur coûts kilométriques	- 1 242,00 €
impact sur MAD véhicules	- 3 200,00 €
sous-total	-13 248,98 €
impact sur Dfo (yc marge et charges de structure)	-13 911,43 €

Les horaires et l'impact détaillé de ces modifications sur les unités d'œuvre sont donnés en annexe 1.14 du présent avenant.

1.15 Recalage horaire des lignes 72, 84 et 710

Dans le cadre de l'étude sur la ponctualité de la ligne 73 *Boisset et Gaujac-collège d'Anduze*, sur laquelle des retards récurrents ont été constatés à la rentrée de septembre 2024, les horaires des courses du matin des lignes 72 *St Jean du Gard-Anduze-Alès*, 84 *Anduze-Mialet*, 710 *Lasalle-Anduze* ont été ajustés afin de garantir un meilleur enchaînement avec les services de la ligne 73. Cette mesure est mise en place à compter du 30 septembre 2024.

La modification mise en œuvre représente par rapport à l'offre prévue à la convention :

- Pour l'exercice 5 2024/2025 :
 - Une augmentation de + 89,83 heures-conducteurs.

Il en résulte pour le Délégué la charge supplémentaire d'exploitation suivante en €ht (valeur 2020) :

L72-84-710 - Recalage horaire	année 5
Impact sur coûts de conduite	2 452,36 €
Impact sur coûts kilométriques	- €
Impact sur coûts MAD véhicules	- €
sous-total	2 452,36 €
Impact sur Dfo (yc marge et charges de structure)	2 574,98 €

Les horaires et l'impact détaillé de ces modifications sur les unités d'œuvre sont donnés en annexe 1.15 du présent avenant.

1.16 Renfort à 16h de la ligne 410

Afin de pallier la surcharge récurrente constatée sur la ligne 410 *Alès-Euzet* lors de la sortie du collège Racine à 16h depuis la rentrée de septembre 2024, un doublage est mis en place entre le collège et Saint Hilaire de Brethmas à partir du 3 octobre 2024.

La modification mise en œuvre représente par rapport à l'offre prévue à la convention :

- Pour l'exercice 5 2024/2025 :
 - Une augmentation de + 110 heures-conducteurs,
 - Une augmentation de + 2 040 kms en minicar.

Il en résulte pour le Délégué la charge supplémentaire d'exploitation suivante en €ht (valeur 2020) :

Ligne 410 - Renfort Racine	Année 5
Impact sur coûts de conduite	3 003,00 €
Impact sur coûts kilométriques	652,80 €
impact sur MAD véhicules	- €
sous-total	3 655,80 €
impact sur Dfo (yc marge et charges de structure)	3 838,59 €

Les horaires et l'impact détaillé de ces modifications sur les unités d'œuvre sont donnés en annexe 1.16 du présent avenant.

1.17 Synthèse de l'impact des adaptations d'offre

Au total, ces adaptations d'offres représentent pour le Délégué les évolutions suivantes :

- de son engagement de dépenses sur les Lignes Régulières et TAD à €ht (valeur 2020) :

Impact sur Engagement de dépenses LR et TAD (en €ht)		Année 4 01/09/23 31/08/24	Année 5 01/09/24 31/08/25	Année 6 01/09/25 31/08/26	Année 7 01/09/26 31/08/27	Année 8 01/09/27 31/08/28	Année 9 01/09/28 31/08/29	Année 10 01/09/29 31/08/30
Article 1	Adaptations d'offre de service LR et TAD							
1.1	L123-Extension Peyremale	1 396	1 810	1 810	1 810	1 810	1 810	1 810
1.2	L121-122-123-124-Déviation Pt Chamborigaud	3 928	0	0	0	0	0	0
1.3	Lignes 85-72-81- Desserte estivale des Gardons	26 748	0	0	0	0	0	0
1.4	L11- Desserte Lavabreille	0	1 882	1 882	1 882	1 882	1 882	1 882
1.5	L12-Réorganisation école Wallon	0	-1 160	-1 160	-1 160	-1 160	-1 160	-1 160
1.6	L30-Renfort foyer Oustalado	0	629	629	629	629	629	629
1.7	L77-Desserte route de Vabres	0	916	916	916	916	916	916
1.8	L83- Extension Paussan et optimisation doublage	0	-2 165	-2 165	-2 165	-2 165	-2 165	-2 165
1.9	L110 - Réorganisation de la ligne	0	124	33	33	33	33	33
1.10	L510-511-Desserte collège Gardonnenque	0	-15 327	-15 327	-15 327	-15 327	-15 327	-15 327
1.11	L710-Renfort Prévert	0	3 143	3 143	3 143	3 143	3 143	3 143
1.12	L918-Recalage horaire	0	333	333	333	333	333	333
1.13	L933-Renfort Ste Cécile d'Andorge	0	5 601	5 601	5 601	5 601	5 601	5 601
1.14	L122-123-234-Réorganisation des lignes	0	-13 911	-13 911	-13 911	-13 911	-13 911	-13 911
1.15	L72-84-710 - Recalage horaire	0	2 575	0	0	0	0	0
1.16	L410-Renfort 16h	0	3 839	0	0	0	0	0
Ss-Total-Article 1 Engagement de dépenses LR (Dfo)		32 072	-11 712	-18 217				

- de son engagement sur les fréquentations des Lignes Régulières et TAD :

Impact sur Engagement de fréquentations LR et TAD		Année 4 01/09/23 31/08/24	Année 5 01/09/24 31/08/25	Année 6 01/09/25 31/08/26	Année 7 01/09/26 31/08/27	Année 8 01/09/27 31/08/28	Année 9 01/09/28 31/08/29	Année 10 01/09/29 31/08/30
Article 1	Engagement de fréquentation LR							
1.3	Lignes 85-72-81- Desserte estivale des Gardons	2 700	-	-	-	-	-	-
Ss-Total Engagement de fréquentations LR		2 700	0	0	0	0	0	0

- de son engagement sur les recettes des Lignes Régulières et TAD à €ht :

Impact sur Engagement de recettes LR et TAD (en €ht)		Année 4 01/09/23 31/08/24	Année 5 01/09/24 31/08/25	Année 6 01/09/25 31/08/26	Année 7 01/09/26 31/08/27	Année 8 01/09/27 31/08/28	Année 9 01/09/28 31/08/29	Année 10 01/09/29 31/08/30
Article 1	Engagement de recettes LR (en €ht)							
1.3	Lignes 85-72-81- Desserte estivale des Gardons	2 500	-	-	-	-	-	-
Ss-Total Engagement de recettes LR (en €ht)		2 500	0	0	0	0	0	0

Article 2 – Prolongation d'un an de l'expérimentation HVO

Afin de poursuivre la transition énergétique du parc de véhicules entamée en 2019 avec le déploiement de trois navettes électriques en centre-ville d'Alès, Ales'Y a lancé au mois de septembre 2023 une expérimentation du biocarburant HVO (huile végétale hydrotraitée) sur le parc des autobus urbains pour une durée d'un an.

L'HVO est utilisé par les 12 autobus urbains à motorisation diesel du parc urbain, qui roulent sur les lignes Ales'Y 1 *Tamaris-La Miraillette*, 2 *Hôpital-Gare routière*, 3 *Roussel-Malraux* et 4 *La Royale-Hôpital*.

Pendant l'expérimentation de la première année, soit pendant l'exercice 4 2023/2024 de la DSP, le délégataire a proposé de prendre à sa charge le surcoût induit par cette mesure.

Au terme de l'expérimentation, un bilan positif a été fait : ce carburant alternatif au gazole a permis de réduire de 460 tonnes les émissions de CO2 tout en diversifiant les sources d'énergie utilisées dans les transports urbains. Il n'a pas été constaté sur cette période de problèmes mécaniques ou de surconsommation excessive liée à l'utilisation de ce carburant.

Fort de ces constats et désireux de réduire l'impact environnemental du réseau Ales'Y, le SMTBA a décidé de prolonger l'utilisation du biocarburant HVO du 1er septembre 2024 au 31 août 2025. Par rapport au coût moyen du gasoil sur le dernier quadrimestre 2024 de 1.45€ht, le coût moyen du biocarburant HVO sur le dernier quadrimestre 2024 est de 1.56 €ht, soit un surcoût de 0.11€ht (valeur 2024/2025) au litre.

La consommation pour les 4 lignes urbaines Ales'Y 1, 2, 3 et 4 pour l'exercice 5 2024/2025 est estimée à 191 367 litres.

L'utilisation du biocarburant HVO sur les lignes urbaines Ales'Y représente un surcoût annuel de 21 050 €ht (valeur 2024/2025) de charges d'exploitation pour le délégataire, soit 18 050 €ht (valeur 2020).

Il en résulte pour le délégataire la charge d'exploitation suivante en €ht pour l'exercice 5 2024/2025:

Expérimentation HVO	année 5
	01/09/24 31/08/25
Impact sur coûts carburant	18 050,00 €
Total coût opération (€2020)	18 050,00 €

Article 3 – Evolution de la gamme tarifaire sur les lignes régulières et à la demande

Lors du conseil syndical du 29 avril 2024, il a été décidé de réactualiser les tarifs des transports applicables sur le réseau des lignes régulières et à la demande Ales'Y à la suite de la hausse importante de l'inflation qui a eu un impact sur les coûts de transports, et notamment sur le prix des carburants.

La nouvelle grille tarifaire applicable à partir du 1^{er} septembre 2024 figure en annexe 2 du présent avenant.

Conformément aux dispositions de l'article 10.2 de l'annexe 10 à la convention de DSP, en cas de modification de la structure tarifaire il convient de revoir les engagements sur fréquentations et sur recettes du Délégué pour tenir compte des nouveaux tarifs.

L'évaluation de l'impact sur les voyages et les recettes de titres engendré par cette évolution tarifaire sera faite à l'issue de l'exercice 2024/2025, en fonction des évolutions constatées.

Article 4 – Incidence de la mise en œuvre de la nouvelle billettique MATAWAN

Le SMTBA a décidé du renouvellement de la billettique Conduent devenue obsolète, remplacée par le système billettique de la société Matawan. La mise en œuvre du nouveau système billettique, initialement prévue en octobre 2023, a commencé son déploiement en avril 2024.

Le SMTBA a réalisé les dépenses liées aux investissements initiaux du matériel et au développement des systèmes informatiques auprès du fournisseur, et assume les frais annuels de fonctionnement nécessaires au nouveau système et met à disposition du délégataire les nouveaux équipements nécessaires.

Le descriptif technique du nouveau système billettique et la liste des équipements mis à disposition par le SMTBA au délégataire figurent en annexes 3.1 et 3.2 du présent avenant.

Lors du déploiement du nouveau système billettique et comme convenu avec le SMTBA, certaines dépenses associées à la mise en œuvre opérationnelle du nouveau système billettique ont été prises en charge par le délégataire sur les exercices 4 2023/2024 et 5 2024/2025:

- Dépose par un prestataire de l'ancien matériel Conduent et pose des nouveaux équipements Matawan dans les véhicules, ainsi que les frais de réservation et d'annulation de l'installation initialement prévue en octobre 2023
- Accompagnement dans la mise en œuvre du système billettique Matawan (pilotage transverse du projet de déploiement, assistance à la récolte des données de référence nécessaires et à la gestion du paramétrage général du futur système)
 - Création par Matawan des premiers supports de titres sous charte graphique Ales'Y
 - Location d'un box pour le stockage du matériel Matawan en attente de déploiement, puis du matériel Conduent déposé

Par ailleurs, les équipements billettiques Conduent ayant été déposés, les dépenses de maintenance de ce système, précédemment supportées par le délégataire, ne sont plus à la charge du délégataire à partir de l'année 5 2024/2025.

Enfin, la mise en place de la nouvelle billettique a également eu des incidences sur le déploiement d'un certain nombre d'outils digitaux prévus à la convention :

- La billettique Matawan présente des fonctionnalités qui font doublons avec certains outils digitaux prévus, qui ont de ce fait été abandonnés (suivi des bus et cars en temps réel via Zenbus).
- D'autres outils digitaux doivent être compatibles avec la nouvelle billettique et le site web, ce qui a généré des frais d'interfaçage (M-Ticket, e-boutique, QR Code).
- D'autres fonctionnalités, n'apparaissant plus pertinentes au regard des outils digitaux déployés, ont été abandonnés (ILost, e-Papers, Chatbot)
- Le distributeur automatique de titres en gare routière, prévu à la convention, sera porté directement par le SMTBA.

La revue des outils digitaux convenue avec le SMTBA et mise en place en juin 2024, génère des économies d'exploitation pour le délégataire à partir de l'exercice 4 2023/2024.

Il en résulte pour le délégataire l'économie d'exploitation suivante en €ht (valeur 2020) :

Mise en œuvre nouvelle billettique en € 2020	Année 4	Année 5	Année 6
	01/09/23 31/08/24	01/09/24 31/08/25	et suivantes
Surcoût du déploiement de la nouvelle billettique	46 467,00 €	81 173,00 €	- €
Suppression du contrat de maintenance Conduent	- €	- 23 400,00 €	- 23 400,00 €
Incidence sur le déploiement des outils digitaux	- 71 951,00 €	- 91 563,00 €	18 653,00 €
Total	- 25 484,00 €	- 33 790,00 €	- 4 747,00 €

L'impact détaillé des incidences de la mise en place de la nouvelle billettique sur les charges d'exploitation du délégataire figure en annexe 3.3 du présent avenant.

Article 5 – Mise en service de stationnements sécurisés pour vélos

5.1 Description du service

Afin d'encourager la pratique du vélo au quotidien, le SMTBA a souhaité expérimenter de nouvelles solutions de stationnement sécurisé pour vélo.

5 parcs à vélo ont été mis en service en juin 2024, offrant chacun 6 consignes individuelles, soit au total 30 places de stationnement vélo sécurisé avec contrôle d'accès. Ces parcs ont été implantés sur les emplacements suivants en centre-ville d'Alès :

- Place des Martyrs de la résistance
- Place de l'Hôtel de Ville
- Place Henri Barbusse
- Place Gabriel Péri
- Bonnefon

Les consignes à vélo, propriété du SMTBA, sont mis à disposition du Délégué.

La description technique et la liste de ces équipements figurent en annexe 4.1 du présent avenant et viennent compléter l'inventaire A à l'annexe 3 à la convention.

5.2 Gestion du service

La gestion du stationnement sécurisé pour vélos est assurée par du personnel du Délégué, en complément des missions confiées dans le cadre de la convention de DSP et en synergie avec les ressources déjà allouées pour le service Ales'Y à vélo.

Le Délégué est en charge des opérations suivantes :

- Surveillance des consignes
- Collecte des recettes d'exploitation au nom et pour le compte du SMTBA
- Suivi et reporting sur les utilisations
- Information aux usagers et communication sur le service
- Enlèvement et stockage des vélos abandonnés, facturation directe des vélos récupérés hors consigne
- Nettoyage de l'intérieur des consignes et des tags.

Le fonctionnement détaillé du service de stationnement sécurisé de vélos figure en annexe 4.2 au présent avenant.

5.3 Tarification du service

L'accès au service est ouvert à tous les publics, avec application d'une tarification spécifique.

Les tarifs de stationnement sécurisé des vélos ont été adoptés lors du conseil syndical du 29 avril 2024 et viennent compléter les tarifs du réseau des mobilités Ales'Y.

La grille tarifaire figure en annexe 4.3 du présent avenant.

5.4 Impact du nouveau service sur l'engagement de recettes

Il conviendra de revoir les engagements sur recettes du Délégué pour tenir compte des recettes complémentaires générées par ce service.

L'évaluation de l'impact sur les recettes sera faite après une année de fonctionnement du service, à l'issue de l'exercice 5 2024/2025, en fonction des recettes constatées.

Article 6 – Adoption des tarifs complémentaires de location des vélos cargos

Lors du Conseil syndical du 9 avril 2025, il a été décidé de compléter la grille tarifaire des locations des vélos cargos par des tarifs au mois, au trimestre et à l'année. Ces nouveaux tarifs sont applicables à partir du 15 avril 2025.

La nouvelle grille tarifaire complétée des locations de vélos figure en annexe 5 du présent avenant.

Il conviendra de revoir les engagement sur recettes du Délégué pour tenir compte des recettes complémentaires générées par ces nouveaux tarifs.

L'évaluation de l'impact sur les recettes sera faite après une année de fonctionnement du service, à l'issue de l'exercice 5 2024-2025, en fonction des recettes constatées.

Article 7- La fixation de l'Engagement sur Dépenses

En application des articles 1, 2 et 4 du présent avenant, l'engagement sur les dépenses Dfo qui figure à l'article 25 de la convention est modifié comme suit :

DSP SMTBA/Keolis 2021-2030		ENGAGEMENTS DU DELEGATAIRE SUR LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT										
Objets de la modification (En € H.T.)		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10	Total
		01/01/21 31/08/21	01/09/21 31/08/22	01/09/22 31/08/23	01/09/23 31/08/24	01/09/24 31/08/25	01/09/25 31/08/26	01/09/26 31/08/27	01/09/27 31/08/28	01/09/28 31/08/29	01/09/29 31/08/30	
ED issu de l'avenant 4		8 095 173	12 404 796	12 664 910	12 629 880	12 618 777	12 723 777	12 793 732	12 795 915	12 885 546	12 865 518	122 478 024
Article 1	Adaptations d'offre de service LR	-	-	0	32 072	-11 712	-18 217	-18 217	-18 217	-18 217	-18 217	-70 724
Article 2	Motorisation HVO	-	-	-	-	18 050	-	-	-	-	-	18 050
Article 3	Nouvelle billetterie	-	-	0	-25 484	-33 790	-4 747	-4 747	-4 747	-4 747	-4 747	-83 009
Modifications apportées par l'avenant 5		-	-	-	6 588	-27 452	-22 964	-22 964	-22 964	-22 964	-22 964	-135 683
ED issu de l'avenant 5		8 095 173	12 404 796	12 664 910	12 636 468	12 591 325	12 700 813	12 770 769	12 772 951	12 862 582	12 842 554	122 342 341

Les annexes 5 et 9 de la convention de DSP sont modifiées en conséquence et figurent en annexe 6 du présent avenant.

Article 8 - La fixation de l'Engagement sur Recettes et sur Fréquentations

En application de l'article 1 du présent avenant, les engagements sur les recettes Rfo qui figurent à l'article 24 de la convention sont modifiés comme suit :

DSP SMTBA/Keolis 2021-2030		ENGAGEMENTS DU DELEGATAIRE SUR LES RECETTES										
Objets de la modification (En k€ H.T.)		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10	Total
		01/01/21 31/08/21	01/09/21 31/08/22	01/09/22 31/08/23	01/09/23 31/08/24	01/09/24 31/08/25	01/09/25 31/08/26	01/09/26 31/08/27	01/09/27 31/08/28	01/09/28 31/08/29	01/09/29 31/08/30	
ER issu de l'avenant 4		689	1 126	1 172	1 140	1 190	1 221	1 246	1 268	1 277	1 286	11 616
Article 1	Adaptations d'offre de service LR et TAD	0	0	0	2,5	0	0	0	0	0	0	2,5
Modifications apportées par l'avenant 5		0	0	0	2,5	0	0	0	0	0	0	2,5
ER issu de l'avenant 5		689	1 126	1 172	1 143	1 190	1 221	1 246	1 268	1 277	1 286	11 618

DSP SMTBA/Keolis 2021-2030		ENGAGEMENTS DU DELEGATAIRE SUR LES FREQUENTATIONS										
Objet de la modification		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10	Total
		01/01/21 31/08/21	01/09/21 31/08/22	01/09/22 31/08/23	01/09/23 31/08/24	01/09/24 31/08/25	01/09/25 31/08/26	01/09/26 31/08/27	01/09/27 31/08/28	01/09/28 31/08/29	01/09/29 31/08/30	
EF issu de l'avenant 4		1 733 092	2 839 342	2 967 993	2 876 351	2 965 103	3 045 462	3 115 563	3 182 722	3 202 880	3 223 350	29 151 858
Article 1	Adaptations d'offre de service LR et TAD	-	-	-	2 700	-	-	-	-	-	-	2 700
Modifications apportées par avenant 5		-	-	-	2 700	-	-	-	-	-	-	2 700
EF issu de l'avenant 5		1 733 092	2 839 342	2 967 993	2 879 051	2 965 103	3 045 462	3 115 563	3 182 722	3 202 880	3 223 350	29 154 558

L'annexe 10 de la convention de DSP est modifiée en conséquence et figure en annexe 7 du présent avenant.

Article 9 – Bilan financier pour le SMTBA

Au titre de l'avenant 4, le bilan financier en K€ HT pour le SMTBA était le suivant :

DSP SMTBA/Keolis	Solde d'exploitation pour le SMTBA										
Avenant 4 (En € H.T.)	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10	Total
	01/01/21 31/08/21	01/09/21 31/08/22	01/09/22 31/08/23	01/09/23 31/08/24	01/09/24 31/08/25	01/09/25 31/08/26	01/09/26 31/08/27	01/09/27 31/08/28	01/09/28 31/08/29	01/09/29 31/08/30	
Contrepartie forfaitaire payée au délégataire (Engagement sur dépenses)	8 095	12 405	12 665	12 630	12 619	12 724	12 794	12 796	12 886	12 866	122 478
Recettes d'exploitation encaissées par le SMTBA (Engagement sur recettes)	689	1 126	1 172	1 140	1 190	1 221	1 246	1 268	1 277	1 286	11 616
Solde d'exploitation du SMTBA - avenant 4	7 406	11 278	11 493	11 490	11 429	11 502	11 548	11 528	11 608	11 579	110 863

Au titre de l'avenant 5, le bilan financier en K€ HT pour le SMTBA est le suivant :

DSP SMTBA/Keolis	Solde d'exploitation pour le SMTBA										
Avenant 5 (En € H.T.)	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10	Total
	01/01/21 31/08/21	01/09/21 31/08/22	01/09/22 31/08/23	01/09/23 31/08/24	01/09/24 31/08/25	01/09/25 31/08/26	01/09/26 31/08/27	01/09/27 31/08/28	01/09/28 31/08/29	01/09/29 31/08/30	
Contrepartie forfaitaire payée au délégataire (Engagement sur dépenses)	8 095	12 405	12 665	12 636	12 591	12 701	12 771	12 773	12 863	12 843	122 342
Recettes d'exploitation encaissées par le SMTBA (Engagement sur recettes)	689	1 126	1 172	1 143	1 190	1 221	1 246	1 268	1 277	1 286	11 618
Solde d'exploitation du SMTBA - avenant 5	7 406	11 278	11 493	11 494	11 402	11 479	11 525	11 505	11 585	11 556	110 724

Par rapport à l'avenant 4, la mise en œuvre de l'avenant 5 se traduit pour le SMTBA, par les variations de charges d'exploitation suivantes :

- Pour l'exercice 4 2023/2024 : 4.1 k€ HT
- Pour l'exercice 5 2024/2025 : -27.5 k€ HT
- Pour l'exercice 6 2025/2026 : -23.0 k€ HT
- Pour l'exercice 7 2026/2027 : -23.0 k€ HT
- Pour l'exercice 8 2027/2028 : -23.0 k€ HT
- Pour l'exercice 9 2028/2029 : -23.0 k€ HT
- Pour l'exercice 10 2029/2030 : -23.0 k€ HT

Soit une économie de charges d'exploitation de 138.2 k€ HT (-0.13%) sur la durée de la convention.

Article 10 – Portée de l'avenant

Les stipulations de la convention de délégation, du cahier des charges, des annexes et des avenants successifs, non contraires aux stipulations du présent avenant demeurent applicables.

Article 11 – Date d'effet

Le présent avenant prend effet à compter de sa transmission aux services de la Préfecture et s'applique pour la durée restant à courir de la convention de DSP.

Fait à Alès, en deux exemplaires originaux,

Pour le Délégué,
Le Directeur Général France,
Régions de Keolis
Le

Pour l'Autorité Déléguée,
Le Président de l'Autorité
Organisatrice
Le

Clément MICHEL

Christophe RIVENQ

Annexes à l'avenant N°5

Annexe 1 : Adaptation de l'offre de transport

Annexe 1.1 Extension à Peyremale de la ligne 123

- **Horaires du service modifié :**

En jaune : modifications mises en œuvre

sens aller					
	ss traitant	CEVENNES VOYAGES	CEVENNES VOYAGES	CEVENNES VOYAGES	
	Course Billettique	03-1285	01-1286	06-1594	
Période de fonctionnement	période scolaire	LMJV	LMJV	Me	
Type de véhicules		minicar	VL	minicar	
Communes	Zone	Arrêts	Horaires	Horaires	Horaires
Génolhac	Z2	Prise en charge Acc	07:25	- -	
Peyremale		Les Claux	-	07:38	07:38
		L'Elzière	-	07:40	07:40
		Le Rouis	07:40	-	-
		Barrage	07:45	07:45	07:45
		Esfiel	07:49	07:49	07:49
		Les Bastides	07:50	07:50	07:50
		Centre	07:52	07:52	07:52
		Cabine téléphonique	07:54	07:54	07:54
		Conboules	07:55	07:55	07:55
		Sortie	07:55	07:55	07:55
		Les Fontanilles	07:57	07:57	07:57
		Les Brugèdes	08:00	08:00	08:00
		Le Clapiès	08:02	-	-
		Martiniches 2	08:04	08:04	08:04
		Martiniches 1	08:05	08:05	08:05
		Mallenches - Le Fro	08:06	08:06	08:06
		Mallenches - Le Ran	08:07	08:07	08:07
		Le Portanier	08:09	08:09	08:09
		Le Pont du Mas	08:10	08:10	08:10
	Ecole Maternelle (ar	08:13	- -	08:13	
	Ecole Primaire et Cd	08:15	08:15	08:15	

sens retour					
	ss traitant	CEVENNES VOYAGES	CEVENNES VOYAGES	CEVENNES VOYAGES	
	Course Billettique	05-1291	04-1297	02-1298	
Période de fonctionnement	période scolaire	Me	LMJV	LMJV	
Type de véhicules		minicar	minicar	VL	
Communes	Zone	Arrêts	Horaires	Horaires	Horaires
Génolhac	Z2	Prise en charge Acc	- -	16:45	- -
		Ecole Maternelle (ar	- -	16:45	- -
		Ecole Primaire et Cd	12:25	16:55	16:55
		Le Pont du Mas	12:30	17:00	17:00
		Le Portanier	12:31	17:01	17:01
		Mallenches - Le Ran	12:33	17:03	17:03
		Mallenches - Le Fro	12:34	17:04	17:04
		Martiniches 1	12:35	17:05	17:05
		Martiniches 2	12:36	17:06	17:06
		Le Clapiès	12:38	17:08	-
		Les Brugèdes	12:40	17:10	17:10
		Les Fontanilles	12:43	17:13	17:13
		Sortie	12:45	17:15	17:15
		Conboules	12:46	17:16	17:16
		Cabine téléphonique	12:46	17:16	17:16
		Centre	12:48	17:18	17:18
		Les Bastides	12:50	17:20	17:20
		Esfiel	12:51	17:21	17:21
		Barrage	12:55	17:25	17:25
		Rouis	-	17:30	-
Peyremale		L'Elzière	13:00	-	17:30
		Les Claux	13:02	-	17:32
Génolhac		Dépose Accompagn	- -	17:45	- -

- **Impact détaillé sur les unités d'œuvre (€ht, valeur 2020)**

Ligne 123 - Extension desserte Peyremale	Année 4	Année 5 et suivantes
Xan coût horaire affrété	27,30 €	27,30 €
DHan variation heures produites	54,00	69,60
Impact sur coûts de conduite	1 474,20 €	1 900,08 €
Ye frais km minicar	0,32 €	0,32 €
Yf frais km véhicule léger	0,18 €	0,18 €
DKe en variation km produits minicar	-4 158,00	-5 286,00
DKf en variation km produits véhicule léger	6 588,00	8 418,00
Impact sur coûts kilométriques	- 144,72 €	- 176,28 €
impact sur MAD véhicules	- €	- €
sous-total	1 329,48 €	1 723,80 €
impact sur Dfo (yc marge et charges de structure)	1 395,95 €	1 809,99 €

Annexe 1.2 Déviation suite à l'effondrement du pont de Chamborigaud

- **Horaires du service modifié :**

En jaune : modifications mises en œuvre

sens aller					sens retour								
		ss traitant	CEVENNES VOYAGES	CEVENNES VOYAGES			ss traitant	CEVENNES VOYAGES	CEVENNES VOYAGES	CEVENNES VOYAGES	CEVENNES VOYAGES		
		Course Billettique		02-1287	01-1288			Course Billettique		03-1293	04-1294	03-1299	04-1300
Période de fonctionnement		période scolaire		LàV	LàV	Période de fonctionnement		période scolaire		Me	Me	LMJV	LMJV
Type de véhicules				autocar standard	minicar	Type de véhicules				autocar standard	minicar	autocar standard	minicar
Communes	Zone	Arrêts	Horaires	Horaires	Communes	Zone	Arrêts	Horaires	Horaires	Horaires	Horaires	Horaires	Horaires
Portes	Z2	Maisons Blanches	07:13	--	Chamborigaud	Z2	Ecole Primaire	12:25	12:25	16:55	16:55	Portes	
		Affenadou - C	07:15	--			Ecole Maternelle	12:26	12:26	16:56	16:56		
		Affenadou - N	07:16	--			Salle des Fêtes	12:57	12:57	17:27	17:27		
		Châtenet	--	07:07			Martinet Neuf	13:00	13:00	17:30	17:30		
		Bouziges le Haut	--	07:09			Martinet Neuf	13:01	13:01	17:31	17:31		
La Vernarède	Z2	Village - Portes	07:22	07:16	Le Thau 1 - E	13:02	13:02	17:32	17:32	La Vernarède	Z2		
		La Tavernole	07:27	--	Le Thau 2 - S	13:03	13:03	17:33	17:33				
		Le Paulin	--	07:20 •	Le Viaduc	13:04	13:04	17:34	17:34				
		Village - La Vernarède	--	07:22	Mairie - Place	13:07	13:07	17:37	17:37				
		Mairie (La Vernarède)	--	07:23	Salon de Coiffure	13:09	--	17:39	--				
Chamborigaud	Z2	Les Marronniers	--	07:24	Le Paulin	--	13:17	--	17:47	Chamborigaud	Z2		
		Le Paulin	--	07:25	Les Marronniers	--	13:18	--	17:48				
		Salon de Coiffure	07:33	--	Mairie (La Vernarède)	--	13:19	--	17:49				
		Mairie - Place	07:35	07:35	Village - La Vernarède	--	13:20	--	17:50				
		Le Viaduc	07:38	07:38	Le Paulin	--	13:22 •	--	17:52 •				
Génolhac	Z2	Le Thau 2 - S	07:39	07:39	La Tavernole	13:15	--	17:45	--	Génolhac	Z2		
		Le Thau 1 - E	07:40	07:40	La Canebière	13:17	--	17:47	--				
		Martinet Neuf	07:41	07:41	Portes - Village	13:19	13:30	17:49	18:00				
		Martinet Neuf	07:42	07:42	Châtenet	--	13:35	--	18:05				
		Salle des Fêtes	07:45	07:45	Bouziges le Haut	--	13:37	--	18:07				
Génolhac	Z2	Ecole Maternelle	08:18	08:18	Affenadou - N	13:25	--	17:55	--	Génolhac	Z2		
		Ecole Primaire	08:20	08:20	Affenadou - C	13:26	--	17:56	--				
		Maisons Blanches	08:20	--	Maisons Blanches	13:27	--	17:57	--				

- **Impact détaillé sur les unités d'œuvre (€ht, valeur 2020)**

Lignes 121 - 122 - 123 - 124 - Déviation Pont Chamborigaud	Année 4
Xan coût horaire affrété	27,30 €
DHan variation heures produites	112,67
Impact sur coûts de conduite	3 075,80 €
Yc frais km autocar standard	0,56 €
Ye frais km minicar	0,32 €
Yf frais km véhicule léger	0,18 €
Dkc en variation km produits autocar	-1 365,00
Dke en variation km produits minicar	3 771,00
DKf en variation km produits véhicule léger	1 240,00
Impact sur coûts kilométriques	665,52 €
impact sur MAD véhicules	- €
sous-total	3 741,32 €
impact sur Dfo (yc marge et charges de structure)	3 928,39 €

Annexe 1.3 Desserte estivale de la vallée des Gardons

• L85 : navette des Gardons :

sens retour						sens aller					
ss traitant						ss traitant					
LAFONT						LAFONT					
FORT						FORT					
FORT						FORT					
Course Billettique						Course Billettique					
02-1471						01-1468					
02-1472						01-1469					
02-1473						01-1470					
période scolaire						période scolaire					
petites vacances scolaires						petites vacances scolaires					
été						été					
LàS						LàS					
LàS						LàS					
LàS						LàS					
Type de véhicules						Type de véhicules					
minicar						minicar					
minicar						minicar					
minicar						minicar					
Communes						Communes					
Zone						Zone					
Arrêts						Arrêts					
Horaires						Horaires					
Horaires						Horaires					
CORBES	Z2	Algère	09:30	14:30	16:20	ST JEAN DU GARD	Z2	La Poste	11:30	15:30	17:45
		Les Acacias	09:31	14:31	16:21			Camplogis	11:32	15:32	17:47
ANDUZE	Z1	Lahabou	09:31	14:31	16:21	MIALET	Z2	Les Abarines	11:35	15:35	17:50
		Pélico	09:40 (a)	14:40 (a)	16:30 (a)			Aubignac	11:37	15:37	17:52
GENERARGUES	Z2	Cornadel	09:44	14:44	16:34	GENERARGUES	Z2	Les Plans	11:38	15:38	17:53
		Bamboussera	09:46	14:46	16:36			Mialet	11:41	15:41	17:56
MIALET	Z2	Tilleul	09:47	14:47	16:37	ANDUZE	Z1	Paussan	11:43	15:43	17:58
		Cambonnet	09:51	14:51	16:41			Musée du dé	11:46	15:46	18:00
		Pradinas	09:52	14:52	16:42			Trabuc	11:50	15:50	18:05
		La Vigère	09:52	14:52	16:42			Musée du dé	11:55	15:55	18:09
		Luziers	09:53	14:53	16:43			Luziers	11:56	15:56	18:10
		Musée du dé	09:54	14:54	16:44			La Vigère	11:57	15:57	18:11
		Trabuc	10:00	15:00	16:50			Pradinas	11:57	15:57	18:11
		Musée du dé	10:04	15:04	16:54			Cambonnet	12:01	16:01	18:15
		Paussan	10:07	15:07	16:57			Tilleul	12:04	16:04	18:19
		Mialet	10:09	15:09	16:59			Bamboussera	12:06	16:06	18:21
ST JEAN DU GARD	Z2	Les Plans	10:12	15:12	17:02	CORBES	Z2	Cornadel	12:08	16:08	18:23
		Aubignac	10:13	15:13	17:03			Pélico	12:10	16:10	18:25 (b)
		Les Abarines	10:16	15:16	17:06			Labahou	12:18	16:18	18:33
		Camplogis	10:19	15:19	17:09			Les Acacias	12:19	16:19	18:34
		La Poste	10:20	15:20	17:10			Algère	12:20	16:20	18:35

• L72 : renforts estivaux

sens aller							
ss traitant							
Lafont							
Lafont							
Lafont							
Lafont							
Lafont							
Course Billettique							
09-605							
09-1475							
09-607							
44-1476							
09-609							
petites vacances scolaires							
LàS							
LàS							
LàS							
LàS							
LàS							
Type de véhicules							
autocar standard							
autocar standard							
autocar standard							
autocar standard							
autocar standard							
autocar standard							
Communes							
Zone							
Arrêts							
Horaires							
Horaires							
Horaires							
Horaires							
Horaires							
Saint Jean du Gard	Z1	La poste	7:50	11:00	13:05	-	17:00
		Mercoiret	7:51	11:01	13:06	-	17:01
		Camplogis	7:52	11:02	13:07	-	17:02
		Les Bancels	7:53	11:03	13:10	-	17:03
		Campsourelle	7:56	11:05	13:12	-	17:05
Thoiras	Z1	Massies	7:57	11:06	13:13	-	17:06
		L'Elze	7:58	11:07	13:14	-	17:07
		Pont de salindrenque	7:59	11:08	13:15	-	17:08
		Thoiras gare	8:00	11:09	13:16	-	17:09
		l'Algère	8:02	11:12	13:18	-	17:11
Anduze	Z1	Les acacias	8:03	11:12	13:19	-	17:12
		Labahou	8:05	11:14	13:20	-	17:13
		Pélico	8:10	11:15	13:23	15:00	17:17
		Ecluse	8:11	11:19	13:24	-	17:18
		Arbousset	8:13	11:20	13:26	15:01	17:20
Boisset et Gaujac	Z1	Montaud	8:14	11:21	13:27	15:02	17:21
		Chemin de Sauve	8:15	11:22	13:29	15:06	17:22
		Mairie	8:16	11:24	13:30	15:07	17:23
		Chemin du châlet	8:19	11:27	13:32	-	17:26
		Les 4 chemins	8:20	11:29	13:34	-	17:27
Bagard	Z1	La tourette	8:21	11:29	13:36	-	17:28
		Le castellet	8:21	11:30	13:37	-	17:29
		Chemin de la magnanerie				15:14	
		Mas la guarrigue	8:24	11:32	13:39	15:14	17:31
		Peyremalle	8:25	11:32	13:39	15:16	17:32
Saint Christol lès Alès	Z1	Monac	8:26	11:33	13:40	15:16	17:33
		Font vive	8:27	11:35	13:41	15:17	17:34
		Peyrigoux	8:28	11:36	13:43	15:18	17:35
		Les oliviers	8:28	11:37	13:43	15:19	17:36
		Les christollines	8:29	11:38	13:44	15:19	17:37
Alès	Z1	Pyramide	8:30	11:39	13:44	15:20	17:38
		Maréchal	8:32	11:40	13:47	15:21	17:38
		La recherche	8:33	11:41	13:48	15:21	17:40
		Croix de Bauzon	8:33	11:42	13:49	15:21	17:41
		Brigade	8:35	11:45	13:52	15:23	17:44
		Piscine	8:37	11:48	13:54	15:25	17:46
		G.Péri	8:40	11:50	13:57	15:29	17:49
		Pont vieux	8:41	11:51	13:58	-	17:51
		Boissier sauvage	8:42	11:52	14:00	-	17:52
		Brabo	8:44	11:53	14:03	15:33	17:53
		Gare routière	8:45	11:55	14:05	15:35	17:55

sens retour							
		ss traitant	Lafont	Lafont	Lafont	Lafont	Lafont
		Course Billettique	45-1478	24-626	46-1479	25-631	24-629
		petites vacances scolaires	LàS	LàS	-	LàS	LàS
		été	LàS	LàS	LàS	LàS	LàS
Type de véhicules			autocar standard				
Communes	Zone		Horaires	Horaires	Horaires	Horaires	Horaires
Alès		Gare routière	9:05	11:55	14:00	15:50	18:00
		Brabo	9:07	11:57	14:02	15:52	18:03
		Pont Vieux	9:09	12:01	14:05	15:55	18:05
		G.Péri	9:10	12:02	14:07	15:56	18:07
		Piscine	9:12	12:04	14:08	15:58	18:09
		Brigade	9:14	12:06	14:09	16:00	18:10
Saint Christol lès Alès		Croix de Bauzon	9:17	12:09	14:11	16:04	18:13
		La recherche	9:17	12:10	14:12	16:05	18:14
		Maréchal	9:18	12:11	14:12	16:06	18:15
		Pyramide	9:19	12:12	14:13	16:07	18:16
		Les christollines	9:20	12:14	14:14	16:08	18:17
		Les oliviers	9:21	12:14	14:14	16:08	18:17
Bagard		Peyrigoux	9:22	12:15	14:15	16:09	18:18
		Font vive	9:23	12:17	14:16	16:10	18:19
		Monac	9:24	12:18	14:17	16:11	18:21
		Peyremalle	9:24	12:19	14:17	16:11	18:22
Boisset et Gaujac		Mas la guarrigues	9:25	12:19	14:18	16:12	18:22
		Magnanerie	-	-	14:18	-	-
		Le castellot	9:27	12:22	-	16:15	18:25
		La tourette	9:27	12:22	-	16:16	18:26
		Les 4 chemins	9:28	12:23	-	16:17	18:27
		Chemin du châlet	9:29	12:24	-	16:18	18:28
		Mairie	9:30	12:26	-	16:20	18:31
		Chemin de Sauve	9:31	12:27	-	16:21	18:32
		Le montaud	9:33	12:29	14:28	16:23	18:34
		Arbousset	9:34	12:30	14:28	16:24	18:35
Anduze		Pont neuf	9:36	-	-	-	-
		Pélico	9:40	12:32	14:30	16:25	18:38
		Labahou	9:43	12:35	-	16:30	18:43
Corbès		Les acacias	9:44	12:36	-	16:31	18:45
		l'Algère	9:45	12:37	-	16:32	18:46
Thoiras	Z2	Thoiras gare	9:47	12:39	-	16:36	18:49
		Pont de salindrenque	9:49	12:40	-	16:38	18:50
		L'Elze	9:50	12:41	-	16:39	18:51
		Campsouzeille	9:51	12:42	-	16:40	18:53
		Les bancels	9:53	12:45	-	16:42	18:56
Saint Jean du Gard		Camplong	9:54	12:46	-	16:43	18:57
		Mercoiret	9:54	12:47	-	16:44	18:58
		La poste	9:55	12:50	-	16:45	19:00

• L81 : renforts estivaux

sens aller							
		ss traitant	CARS FORT	CARS FORT	CARS FORT	CARS FORT	CARS FORT
		Course Billettique	04-689	24-1483	04-1452	04-690	24-1484
		petites vacances scolaires été	LaS	LaS	LaS	LaS	LaS
Type de véhicules			autocar standard		autocar standard	autocar standard	
Communes	Zone	Arrêts	Horaires	Horaires	Horaires	Horaires	Horaires
Saint Jean du Gard	Z2	LEP Marie Curie	-	-	-	-	-
		Poste	9:00	-	13:05	14:00	-
		Mazels	9:02	-	13:07	14:02	-
		Lapierre	-	-	-	-	-
		Camplogis	9:03	-	13:08	14:03	-
		La Font Crotade	9:03	-	13:08	14:03	-
		Les Abarines	9:05	-	13:10	14:05	-
		Aubignac	9:07	-	13:12	14:07	-
		Les Plans	9:08	-	13:13	14:08	-
		Mialet	9:11	-	13:16	14:11	-
Mialet	Z2	Lestanièr (ex Paussan)	9:13	-	13:18	14:13	-
		Luziers	9:15	-	13:20	14:15	-
		La Vigère	9:15	-	13:20	14:15	-
		Le Pradinas	9:16	-	13:21	14:16	-
		Le Roucan	9:20	-	13:25	14:20	-
		Tilleul	09:21 (d)	-	13:26 (d)	14:21 (d)	-
		Bambouseraie	9:22	-	13:27	14:22	-
		Cornadel	9:24	-	13:29	14:24	-
		Pélico	9:30	10:30	13:35	14:30	18:45
		Généralgues	Z1	Cornadel	9:32	10:32	13:37
Bambouseraie	9:34			10:34	13:39	14:34	18:49
Tilleul	9:35			10:35	13:40	14:35	18:50
Rhode	9:36			10:36	13:41	14:36	18:51
La Frigoule	9:37			10:37	13:42	14:37	18:52
Mairie	-			-	-	-	-
Hangar des Mines	-			-	-	-	-
Carrefour Carnoules	-			-	-	-	-
La Fabrique	-			-	-	-	-
Camaras	-			-	-	-	-
Saint Jean du Pin	Z1	L'Aire	-	-	-	-	-
		La Barrière	-	-	-	-	-
		Font Bastide	9:40	10:40	13:45	14:40	18:55
		Blanas	9:40	10:41	13:45	14:40	18:56
		Cazevielle	-	-	-	-	-
		Rouves	-	-	-	-	-
		Les Plots	9:42	10:42	13:47	14:42	18:57
		Dabias	-	-	-	-	-
		Le Brouzet	9:44	10:44	13:49	14:44	18:59
		Les Mares	9:45	10:45	13:50	14:45	19:00
Alès	Z1	Le Provençal	9:46	10:46	13:51	14:46	19:01
		St Raby	9:47	10:47	13:52	14:47	19:02
		Pansera	9:49	10:49	13:54	14:49	19:04
		Boissier Sauvages	9:50	10:50	13:55	14:50	19:05
		Diderot	-	-	-	-	-
		Dumas	-	-	-	-	-
		Brabo	9:53	10:53	13:58	14:53	19:08
		Daudet	-	-	-	-	-
		Gare routière	9:55	10:55	14:00	14:55	19:10

sens retour							
		ss traitant	Cars Fort	Cars Fort	Cars Fort	Cars Fort	CARS FORT
		Course Billettique	23-1481	13-1480	13-700	18-705	23-1482
		petites vacances scolaires été	LaS	LaS	LaS	LaS	LaS
Type de véhicules					autocar standard	autocar standard	
Communes	Zone	Arrêts	Horaires	Horaires	Horaires	Horaires	Horaires
Alès	Z1	Gare routière	10:00	11:00	12:00	17:30	19:15
		Daudet	-	-	-	-	-
		Brabo	10:02	11:02	12:02	17:32	19:17
		Boissier Sauvages	10:03	11:03	12:03	17:33	19:18
		Diderot	-	-	-	-	-
		Dumas	-	-	-	-	-
		Pansera	10:04	11:03	12:03	17:33	19:18
		St Raby	10:05	11:04	12:04	17:34	19:19
		Le Provençal	10:07	11:06	12:06	17:36	19:21
		Les Mares	10:08	11:07	12:07	17:37	19:23
Saint Jean du Pin	Z1	Le Brouzet	10:09	11:08	12:08	17:38	19:24
		Dabias	10:10	11:09	12:09	17:39	19:25
		Les Plots	10:11	11:10	12:10	17:40	19:26
		Blanas	10:12	11:11	12:12	17:41	19:26
		Cabanettes	10:12	11:12	-	17:41	-
		Rouves	-	-	-	-	-
		Cazevielle	-	-	-	-	-
		La Barrière	-	-	-	-	-
		L'Aire	-	-	-	-	-
		Camaras	-	-	-	-	-
Saint Sébastien d'Aigrefeuille	Z2	Carrefour Carnoules	-	-	-	-	-
		Hangar des Mines	-	-	-	-	-
		Mairie	-	-	-	-	-
		La Frigoule	10:15	11:15	12:15	17:43	19:28
		Rhode	10:16	11:16	12:16	17:44	19:29
		Tilleul	10:17	11:17	12:17	17:45	19:30
		Le Roucan	-	11:18	-	17:46	19:31
		Bambouseraie	10:18	11:18	12:18	17:46	19:31
		Cornadel	10:19	11:19	12:19	17:47	19:32
		Généralgues	Z1	Pélico	10:20	11:25	12:25
Cornadel	-			11:27	12:27	17:51	-
Bambouseraie	-			11:29	12:29	17:53	-
Tilleul	-			11:30 (d)	12:30 (d)	17:54	-
Le Roucan	-			11:31	12:31	18:00	-
Le Pradinas	-			11:34	12:32	18:01	-
La Vigère	-			11:34	12:34	18:01	-
Luziers	-			11:35	12:34	18:02	-
Lestanièr (ex Paussan)	-			11:37	12:37	18:06	-
Mialet	-			11:39	12:39	18:09	-
Mialet	Z2	Les Plans	-	11:41	12:41	18:12	-
		Aubignac	-	11:43	12:43	18:13	-
		Les Abarines	-	11:44	12:44	18:14	-
		La Font Crotade	-	11:47	12:47	18:14	-
		Camplogis	-	11:48	12:48	18:15	-
		Mazel	-	11:49	12:49	18:16	-
		Lapierre	-	-	-	-	-
		La Poste	-	11:51	12:51(a)	18:17	-
		LEP Marie Curie	-	-	-	-	-

- Impact détaillé sur les unités d'œuvre (€ht, valeur 2020)

Lignes 85-72-81 - Desserte estivale des Gardons	Année 4
Xan coût horaire affrété	27,30 €
DHan variation heures produites	716,00
Impact sur coûts de conduite	19 546,80 €
Yc frais km autocar standard	0,56 €
Ye frais km minicar	0,32 €
Dke en variation km produits minicar	3 576,00
DKf en variation km produits véhicule léger	12 264,00
Impact sur coûts kilométriques	5 927,04 €
impact sur MAD véhicules	- €
sous-total	25 473,84 €
impact sur Dfo (yc marge et charges de structure)	26 747,53 €

Annexe 1.4 L11. Desserte du hameau Lavabreille

- **Horaires du service modifié :**

En jaune : modifications mises en œuvre

sens aller				sens retour					
		ss traitant	CACHON			ss traitant	CACHON DURAND CACHON		
		Course Billettique	01-387			Course Billettique	06-2015 06-396 06-398		
Période de fonctionnement		période scolaire	LàV	Période de fonctionnement		période scolaire	Me LMJV LMJV		
Type de véhicules			minicar	Type de véhicules			minicar minicar minicar		
Communes	Zone	Arrêts	Horaires	Communes	Zone	Horaires	Horaires		
St Martin de Valgalgues	Z1	Lavabreille	07:04	Alès	Z1	Gare routière	-	-	-
		Las Paouzes	07:05			Daudet	12:00	16:00	17:02
		Drulhes	07:09			Diderot	-	-	-
		Bartassade	07:11			Dumas	12:05	16:05	17:07 (a)
		Rouvègues	07:11			Sully	12:06	16:06	17:08
		Les Escarieux	07:12			Brabo	-	-	-
		Mas Crante	-			Fontaine	-	-	-
		Les bleuets	-			Mésanges	12:16	16:16	17:18
		Ruisseau rou	-			Mas Rathier	12:18	16:18	17:20
		Les bleuets	-			La Fare Alais	12:19	16:19	17:21
		la Jasse	-			Guibert	-	-	-
		Lariasse	-			Les Bleuets	-	-	-
		Pré Cévenol	-			Ruisseau rou	-	-	-
		Gayettes	-			La Jasse	-	-	-
		les Pras	-			Lariasse	-	-	-
		Le Bas Pras	-			Pré Cévenol	-	-	-
		Lefebvre	-			Gayettes	-	-	-
		Puech Long	-			les Pras	-	-	-
		Les Roches	-			Le Bas Pras	-	-	-
		Guibert	-			Lefebvre	-	-	-
La Fare Alais	07:14	Puech Long	-	-	-				
Mas Rathier	07:16	Les Roches	-	-	-				
Mésanges	07:17	Les Escarieux	12:21	16:21	17:23				
Daudet	07:23	Rouvègues	12:22	16:22	17:24				
Diderot	07:27	Bartassade	12:22	16:22	17:24				
Dumas	07:28 (a)	Drulhes	12:24	16:24	17:26				
Brabo	-	Las Paouzes	12:28	16:28	17:30				
Gare routière	-	Lavabreille	12:29	16:29	17:31				
Alès									

- **Impact détaillé sur les unités d'œuvre (€ht, valeur 2020)**

Ligne 11 - Desserte Lavabreille	Année 5 et suivantes
Xan coût horaire affrété	27,30 €
DHan variation heures produites	44,10
Impact sur coûts de conduite	1 203,93 €
Ye frais km minicar	0,32 €
DKen variation km produits	1 838,58
Impact sur coûts kilométriques	588,35 €
impact sur MAD véhicules	- €
sous-total	1 792,28 €
impact sur Dfo (yc marge et charges de structure)	1 881,89 €

Annexe 1.5 L12. Suppression desserte école H. Wallon et ajout desserte école des Escarieux

- **Horaires du service modifié :**

En jaune : modifications mises en œuvre

sens aller				sens retour			
		ss traitant	CACHON			ss traitant	DURAND
		Course Billettique	01-400			Course Billettique	02-401
Période de fonctionnement		période scolaire	LMJV	Période de fonctionnement		période scolaire	LMJV
Type de véhicules			minicar	Type de véhicules			minicar
Communes	Zone	Arrêts	Horaires	Communes	Zone	Arrêts	Horaires
St Martin de Valgagues	Z1	Guibert	07:50	St Martin de Valgagues	Z1	Wallon	16:30
		Carmentrains	07:53			Mas rathier	16:35
		Les Elzières	07:55			Mésanges	16:36
		Les Muriers	07:57			École	16:43
		Rouvègues	07:58			Les Escarieux	16:45
		Bartassade	08:00			Carmentrains	16:49
		Drulhes	08:02			Les Elzières	16:51
		Lavabreille	08:07			Les Muriers	16:53
		Las Paouzes	08:08			Rouvègues	16:54
		Les Escarieux	08:15			Bartassade	16:56
		École	08:17			Drulhes	16:58
		Mas rathier	08:24			Las Paouzes	17:02
		Mésanges	08:22			Lavabreille	17:03
		Wallon	08:28			Guibert	17:11

- **Impact détaillé sur les unités d'œuvre (€ht, valeur 2020)**

Ligne 12 - Réorganisation desserte scolaire	Année 5 et suivantes
Xan coût horaire affrété	27,30 €
DHan variation heures produites	-34,00
Impact sur coûts de conduite	- 928,20 €
Ye frais km minicar	0,32 €
DKen variation km produits	-552,00
Impact sur coûts kilométriques	- 176,64 €
impact sur MAD véhicules	- €
sous-total	-1 104,84 €
impact sur Dfo (yc marge et charges de structure)	-1 160,08 €

Annexe 1.6 L30. Renfort desserte du foyer Oustalado

- **Horaires du service modifié :**

En jaune : modifications mises en œuvre

sens aller		ss traitant	SOUSTELLE	SOUSTELLE	SOUSTELLE	SOUSTELLE	SOUSTELLE
		Course Billett	01-458	01-1340		02-1565	02-1342
Période de fonctionnement		Toute l'année	LàS	LàV	S	LàS	LàS
Type de véhicules			minibus	minibus	minibus	minibus	minibus
Communes	Zone	Arrêts	Horaires	Horaires	Horaires	Horaires	Horaires
Saint Privat des Vieux	Z1	Val d'Arias	-	-	10:10	12:10	16:20
		Amandiers	-	-	10:14	12:14	16:24
		St Jean	9:05	10:05	10:15	12:15	16:25
		Entrée Sud	9:06	10:06	10:16	12:16	16:26
		Les Prés	9:07	10:07	10:17	12:17	16:27
		ND des Pins	9:08	10:08	10:18	12:18	16:28
		Impôts	9:09	10:09	10:19	12:19	16:29
		Traverse	9:10	10:10	10:20	12:20	16:30
		J.Brel	9:11	10:11	10:21	12:21	16:31
		Les espinoux	9:12	10:12	10:22	12:22	16:32
Alès	Z1	Brassens	9:13	10:13	10:23	12:23	16:33
		Clara	9:14	10:14	10:24	12:24	16:34
		Trève	9:15	10:15	10:25	12:25	16:35
		Alensac	9:16	10:16	10:26	12:26	16:36
		Gatef	9:17	10:17	10:27	12:27	16:37
		Sauvezon	9:18	10:18	10:28	12:28	16:38
		Silhol	9:19	10:19	10:29	12:29	16:39
		Cimetière 2	9:21	10:21	10:31	12:31	16:41
		Talabot	9:22	10:22	10:32	12:32	16:42
		Gare SNCF	9:24	10:24	10:34	12:34	16:44
Gare Routier	9:25	10:25	10:35	12:35	16:45		

sens retour		ss traitant	SOUSTELLE	SOUSTELLE	SOUSTELLE	SOUSTELLE	SOUSTELLE
		Course Billett	03-1567	03-1341		04-1568	04-469
Période de fonctionnement		Toute l'année	LàS	LàV	S	LàS	LàS
Type de véhicules			minibus	minibus	minibus	minibus	minibus
Communes	Zone	Arrêts	Horaires	Horaires	Horaires	Horaires	Horaires
Alès	Z1	Gare Routier	8:45	9:45	9:45	11:45	15:55
		Gare Snf	8:46	9:46	9:46	11:46	15:56
		Talabot	8:48	9:48	9:48	11:48	15:58
		Cimetière 2	8:49	9:49	9:49	11:49	15:59
		Silhol	8:51	9:51	9:51	11:51	16:01
		Sauvezon	8:52	9:52	9:52	11:52	16:02
		Gatef	8:53	9:53	9:53	11:53	16:03
		Alensac	8:54	9:54	9:54	11:54	16:04
		Trève	8:55	9:55	9:55	11:55	16:05
		Clara	8:56	9:56	9:56	11:56	16:06
		Brassens	8:57	9:57	9:57	11:57	16:07
		Les Espinaux	8:58	9:58	9:58	11:58	16:08
		J.Brel	8:59	9:59	9:59	11:59	16:09
Saint Privat des Vieux	Z1	Traverse	9:00	10:00	10:00	12:00	16:10
		Escale	9:01	10:01	10:01	12:01	16:11
		Impôts	9:01	10:01	10:01	12:01	16:11
		ND des Pins	9:02	10:02	10:02	12:02	16:12
		Les Prés	9:03	10:03	10:03	12:03	16:13
		Entrée Sud	9:04	10:04	10:04	12:04	16:14
		St Jean	9:05	10:05	10:05	12:05	16:15
		Amandiers	-	-	10:06	12:06	16:16
		Val d'Arias	-	-	10:10	12:10	16:20

- **Impact détaillé sur les unités d'œuvre (€ht, valeur 2020)**

Ligne 30 - Renfort desserte Oustalado	Année 5 et suivantes
Xan coût horaire affrété	27,30 €
DHan variation heures produites	0,00
Impact sur coûts de conduite	- €
Yb frais km minicar	0,36 €
DKen variation km produits	1 663,20
Impact sur coûts kilométriques	598,75 €
impact sur MAD véhicules	- €
sous-total	598,75 €
impact sur Dfo (yc marge et charges de structure)	628,69 €

Annexe 1.7 L77. Réorganisation desserte de la route de Vabres

- Horaires du service modifié :

En jaune : modifications mises en œuvre

sens aller					sens retour				
		ss traitant	CARS FORT	CARS FORT			ss traitant	CARS FORT	CARS FORT
		Course Billettique	01-673	03-663			Course Billettique	02-675	04-664
Période de fonctionnement		période scolaire	LMJV	LMJV	Période de fonctionnement		période scolaire	LMJV	LMJV
Type de véhicules			minicar	VL	Type de véhicules			minicar	VL
Communes	Zone	Arrêts	Horaires	Horaires	Communes	Zone	Horaires	Horaires	
Saint Jean du Gard		Collège Marc	8:17	-			La Montée (p	-	16:25
		Les Bancelles	8:20	-			Ecole	16:33	16:33
		Campsoureille	8:23	-			Le Moins	16:36	-
		Thelisse	8:24	-			Les Arnauds	16:39	-
		Gornies	-	8:22			Lale	16:44	-
		Mas Pagès	-	8:23			La Montée (d	16:53	-
		Massiès Nord	08:29 (c)	08:29 (c)			Malerargues	-	-
		Pont de Salin	-	8:32			Elze	16:59	-
		Dansadou	-	8:36			La gare	-	16:36
		La grande te	-	8:38			Paillières	-	16:43
		L'Algère	-	8:40			L'Algère	-	16:49
		Paillières	-	8:47			La Grande te	-	16:51
		La gare	-	8:53			Dansadou	-	16:53
		L'elze	8:30	-			Pont de Salin	-	16:57
		Malerargues	-	-			Massiès Nord	17:00 (c)	17:00 (c)
		La Montée (p	8:35	-			Mas Pagès	-	17:07
		Le Moins	8:38	-			Gornies	-	17:09
		Les Arnauds	8:41	-			Thelisse	17:01	-
		Lale	8:45	-			Campsoureille	17:02	-
		Ecole	8:54	8:56			Les Bancelles	17:05	-
		La Montée (d	-	9:04			Collège Marc	17:08	-
						Saint Jean du Gard			

- Impact détaillé sur les unités d'œuvre (€ht, valeur 2020)

Ligne 77 - Desserte Vabres	Année 5 et suivantes
Xan coût horaire affrété	27,30 €
DHan variation heures produites	29,90
Impact sur coûts de conduite	816,27 €
Ye frais km minicar	0,32 €
Yf frais km véhicule léger	0,18 €
Dke en variation km produits minicar	-476,10
DKf en variation km produits véhicule léger	1 159,20
Impact sur coûts kilométriques	56,30 €
impact sur MAD véhicules	- €
sous-total	872,57 €
impact sur Dfo (yc marge et charges de structure)	916,20 €

Annexe 1.9 L110. Réorganisation de la ligne

• Horaires du service modifié :

sens aller					
		ss traitant	CEVENNES VOYAGES	CEVENNES VOYAGES	CEVENNES VOYAGES
		Course Billettique	01-739	02-740	03-741
Période de fonctionnement		période scolaire	LàV	LàV	LJ
Type de véhicules			autocar standard	autocar standard	autocar standard
Communes	Zone	Arrêts	Horaires	Horaires	Horaires
Chamborigaud		La Jasse	6:25(a)	-	12:50
		Le Planas	6:27(a)	-	12:52
		Village	6:30	-	12:54
		Marronnier	6:32	-	12:56
		Le Paulin	6:34	-	12:58
		La Tavernole	6:36	-	13:00
		La Canebière	6:38	-	13:02
		Village	6:41	-	13:05
		Mas Nadal	6:48	-	13:12
		L'Affenadou	6:49	-	13:13
		Jeu de Paume - Le Pradel	6:53	8:05	13:17
		Le Mathieu	6:55	8:07	13:19
		Marcoirol	6:57	8:09	13:21
		Le Moulinet	07:02 (1)	8:13 (2)	13:25
		Sauvagnac	7:04	8:16	13:28
		Carmentramen	7:06	8:17	13:29
		Les Elzières	7:09	-	-
		Les Chevaux	7:11	-	-
		Les Muriers	7:12	-	-
		La Fare Alais	7:14	8:21	13:33
		Grabieux	7:17	8:24	13:36
		Daudet	7:22	8:29	13:41
		Diderot	7:25	8:32	-
		Dumas	7:28	8:35	13:50
		Brabo	-	8:38	13:53
		Gare Routière	-	8:40	13:55

sens retour					
		ss traitant	CEVENNES VOYAGES	CEVENNES VOYAGES	CEVENNES VOYAGES
		Course Billettique	06-744	07-746	08-745
Période de fonctionnement		période scolaire	Me	LMJV	LàV
Type de véhicules			autocar standard	autocar standard	autocar standard
Communes	Zone	Arrêts	Horaires	Horaires	Horaires
		Gare Routière	12:10	15:55	17:55
		Daudet	12:17	16:01	18:01
		Diderot	12:22	16:05	17:08
		Dumas	12:24	16:07	17:11
		Grabieux	12:27	16:10	17:14
		La Fare Alais	12:34	16:16	17:25
		Les Escarieux	12:35	16:17	17:26
		Rouvègues	12:36	16:18	17:27
		Les Muriers	12:37	16:19	17:28
		Les Chevaux	12:38	16:20	17:29
		Les Elzières	12:39	16:21	17:30
		Carmentramen	12:40	16:23	17:32
		Sauvagnac	12:42	16:25	17:33
		Le Moulinet	12:45	16:27	17:38 (1)
		Mercoirol	12:49	16:32	17:42
		Le Mathieu	12:51	16:34	17:44
		Jeu de Paume - Le Pradel	12:52	16:35	17:46
		L'Affenadou	12:55	-	17:49
		Mas Nadal	12:56	-	17:51
		Château	-	-	18:45
		Village	13:02	-	17:57
		La Tavernole	13:06	-	18:01
		Le Paulin	13:08	-	18:04
		Marronnier	13:09	-	18:06
		Village	13:11	-	18:07
		Le Planas	13:14(a)	-	18:09
		La Jasse	13:16(a)	-	18:10

• Impact détaillé sur les unités d'œuvre (€ht, valeur 2020)

Ligne 110 - Prolongement Portes et suppression la Jasse	Année 5	Année 6 et suivantes
Xan coût horaire affrété	27,30 €	27,30 €
DHan variation heures produites	-5,12	-7,67
Impact sur coûts de conduite	139,78 €	209,39 €
Yc frais km autocar standard	0,56 €	0,56 €
Ye frais km minicar	0,32 €	0,32 €
Dkc en variation km produits autocar standard	560,40	560,40
DKe en variation km produits minicar	-174,00	-228,00
Impact sur coûts kilométriques	258,14 €	240,86 €
impact sur MAD véhicules	- €	- €
sous-total	118,37 €	31,47 €
impact sur Dfo (yc marge et charges de structure)	124,29 €	33,05 €

Annexe 1.10 L510 et 511. Optimisation de la desserte du collège de Brignon

• Horaires du service modifié : Ligne 510

sens aller		ss traitant		510-5		510-6		510-7		510-3		510-4		510-8		510-9		RO				
		DURAND	SOUSTELLE	DURAND	DURAND	DURAND	SOUSTELLE	DURAND	DURAND	DURAND	DURAND	DURAND	SOUSTELLE	DURAND	DURAND	DURAND	SOUSTELLE	DURAND	RO			
Période de fonctionnement		Course Billettique		LÀV		LÀV		LÀV		LÀV		LÀV		LÀV		LÀV		LÀV				
Type de véhicules		autocar standard		autocar standard		autocar standard		autocar standard		autocar standard		autocar standard		autocar standard		autocar standard		autocar standard				
Communes	Zone	Arrêts	Horaires	Horaires	Horaires	Horaires	Horaires	Horaires	Horaires	Horaires	Horaires	Horaires	Horaires	Horaires	Horaires	Horaires	Horaires	Horaires	Horaires			
Brignon	Z1	Collège de la Gardonnenque	6.54	-	7.00	8.20 (1)	12.35	12.40	12.35	13.05 (2)	13.00 (1)	16.10	16.10	17.05	17.05 (1)	17.05 (1)	17.50 (2)	18.50	-	-		
		V.Hugo	-	-	7.05	-	-	-	-	12.37	13.07	-	-	16.13	-	-	17.08	-	-	17.53	19.03	
		Moulinas	-	-	7.06	-	-	-	-	12.38	13.08	-	-	16.14	-	-	17.09	-	-	17.56	19.06	
		Lavol	-	-	7.10	-	-	-	-	12.42	-	-	-	16.18	-	-	17.13	-	-	-	-	
Brignon	Z2	Gare	-	-	-	-	-	-	13.09	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
		Collège de la Gardonnenque	-	-	-	-	-	-	-	13.10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
		Boulodrome	6.57	-	-	8.22	-	12.42	-	-	13.02	-	-	-	-	17.07	17.07	-	-	-	19.00	
Cruvières Lascours	Z2	Pont de la Droude	6.58	-	-	8.23	-	12.44	-	-	13.03	-	16.13	-	17.08	17.08	-	-	-	-		
		Les Piolles	7.03	-	-	8.28	-	12.46	-	-	13.08	-	-	16.16	-	17.12	17.12	-	-	-	19.05	
St Césaire de Gauzignan	Z2	Gauzignan	-	-	-	-	-	0	-	-	-	-	16.33	-	-	-	17.16	-	-	-		
		Montée de Lascours	7.06	-	-	8.30	-	12.48	-	-	13.10	16.27	-	-	-	17.20	17.15	-	-	-	19.07	
Cruvières Lascours	Z2	Vignerans	7.06	-	-	8.30	-	12.48	-	-	13.10	16.26	-	-	17.20	17.15	-	-	-	-		
		Quatre Vents	7.13	-	-	8.34	-	12.55	-	-	13.14	16.22	-	-	17.20	17.24	17.19	-	-	-	19.11	
Ners	Z2	L'Orée du Bois	7.17	-	-	8.38	-	-	12.49	-	13.18	-	-	16.23	-	-	17.23	-	-	-	19.15	
		Condamine	7.18	07.10	7.15	8.39	12.54	-	12.50	-	13.19	-	-	16.24	17.27	17.29	17.24	-	-	-	19.16	
Vézénobres	Z2	Sarrasin	7.19	07.12	7.17	8.40	12.55	-	12.52	-	13.20	-	-	16.25	17.28	17.30	17.25	-	-	-	19.17	
		Hardy	7.20	07.13	7.18	8.41	12.56	-	12.53	-	13.21	-	-	16.26	17.29	17.31	17.26	-	-	-	19.18	
		3 Perdirix	7.21	07.14	7.19	8.42	12.57	-	12.54	-	13.22	-	-	16.27	17.30	17.32	17.27	-	-	-	19.19	
		Paillasses	7.23	07.16	-	8.44	-	-	12.55	-	13.24	-	-	16.29	-	-	17.29	-	-	-	-	19.21
Saint Hilaire de Brethmas	Z1	Tribies	-	-	-	-	12.59	-	-	-	-	-	-	-	17.36	17.30	-	-	-	-		
		La Plaine	7.25	-	-	8.45	13.00	-	-	-	13.25	-	-	16.31	-	-	17.30	-	-	-	-	
		Mas Bruguiet	7.26	07.17	-	8.46	13.01	-	-	-	13.26	-	-	16.32	-	17.37	17.31	-	-	-	19.23	
		Serre Blanc	-	07.20	-	-	13.02	-	-	-	-	-	-	16.33	-	17.38	-	-	-	-	-	
Ales	Z1	Paronove	07.29	07.24	7.29	-	13.03	-	-	-	-	-	16.34	-	17.39	-	-	-	-	-	-	
		Sac Bernadette	07.30	07.25	-	8.50	-	-	-	-	13.30	-	-	-	-	17.33	17.33	-	-	-	-	
		Chopin	07.31	07.26	-	8.51	-	-	-	-	13.31	-	-	16.36	-	17.43	17.34	-	-	-	-	19.28
		Dhombres	07.33	07.26	7.32	8.53	-	-	-	-	13.33	-	-	16.38	-	17.44	17.36	-	-	-	-	19.30
		Gare routière	07.35	07.30	7.35	8.55	-	-	-	-	13.35	-	-	16.40	-	17.45	17.40	-	-	-	-	19.35

sens retour		ss traitant		510-0		510-1		510-2		RO					
		DURAND	DURAND	DURAND	DURAND	DURAND	DURAND	DURAND	DURAND	DURAND	RO				
Période de fonctionnement		Course Billettique		LÀV		LÀV		LÀV		LÀV					
Type de véhicules		autocar standard		autocar standard		autocar standard		autocar standard		autocar standard					
Communes	Zone	Arrêts	Horaires	Horaires	Horaires	Horaires	Horaires	Horaires	Horaires	Horaires	Horaires				
Ales	Z1	Gare routière	-	-	00.00	07.35	-	-	12.15	12.05	16.15	17.15	18.15	18.15	
		Dhombres	-	-	07.27	07.37	-	-	12.17	12.07	16.17	17.17	18.17	18.17	
		Chopin	-	-	07.28	07.38	-	-	12.18	12.08	16.18	17.18	18.18	-	
Saint Hilaire de Brethmas	Z1	Paronove	-	-	07.29	07.39	-	-	12.20	12.10	16.20	17.20	-	-	
		Mas Bruguiet	6.18	-	07.33	07.42	-	-	12.22	12.13	16.23	17.23	18.22	18.22	
		La Plaine	-	-	07.34	07.42	-	-	12.23	-	-	-	-	-	
		Tribies	6.19	-	07.35	07.43	-	-	-	-	-	-	-	-	
Vézénobres	Z2	Paillasses	-	-	07.36	07.43	-	-	12.24	-	16.24	17.24	-	18.23	
		Bertine (ex village)	-	-	07.38	07.45	-	-	12.25	-	16.25	17.25	-	18.25	
		Paillasses	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18.25	
		3 Perdirix	-	-	07.40	07.47	-	07.50	12.27	12.20	16.27	17.27	18.27	18.27	
Ners	Z2	Hardy	6.22	-	07.41	07.48	-	07.52	12.28	12.21	16.28	17.28	18.28	18.28	
		Sarrasin	6.23	-	07.42	07.49	-	07.53	12.29	12.24	16.29	17.29	18.29	18.29	
		Condamine	6.24	-	07.43 (4)	07.50	07.56	-	-	12.30	12.25	16.30	17.30	18.30	18.30
		L'Orée du Bois	-	-	07.44 (4)	07.51	07.57	-	-	12.31	12.26	16.31	17.31	18.31	18.31
Boucoiran et Nozières	Z2	Quatre Vents	6.27	-	07.47 (4)	07.53	08.00	-	12.35	-	16.33	17.33	-	18.33	
		Lavol	-	-	6.38	-	-	08.01	-	-	-	-	-	-	
		Moulinas	-	-	6.40	-	-	08.05	-	-	-	-	-	-	
Cruvières Lascours	Z2	V.Hugo	-	-	6.42	-	-	08.07	-	-	-	-	-		
		Vignerans	6.32	-	07.50	07.58	-	-	12.40	-	16.38	17.38	-	18.38	
St Césaire de Gauzignan	Z2	Montée de Lascours	6.32	-	07.51	07.58	-	-	12.40	-	16.38	17.38	-	18.38	
		Gauzignan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Cruvières Lascours	Z2	Les Piolles	6.37	-	07.54 (4)	08.00	-	-	12.45	-	16.40	17.40	-	18.40	
		Pont de la Droude	6.43	-	07.57 (4)	08.03	-	-	12.48	-	16.43	17.43	-	18.43	
Brignon	Z2	Boulodrome	6.45	-	-	08.05	-	-	12.50	-	16.45	17.45	-	18.45	
		Collège de la Gardonnenque	6.50 (1)	6.50 (1)	8.01 (1)	8.10 (1)	08.15	08.15	12.55 (1)(2)	-	16.50 (1)(3)	17.50 (3)	-	18.50	

• Horaires du service modifié : Ligne 511

sens aller		ss traitant		511-1		511-2	
		Course Billettique		ROCANIERE		ROCANIERE	
Période de fonctionnement		période scolaire		LàV		LàV	
Type de véhicules		autocar standard		autocar standard		autocar standard	
Communes	Zone	Arrêts	Horaires	Horaires	Horaires	Horaires	Horaires
Saint Hippolyte de Caton	Z2	Esperandieu	-	-	-	-	07:50
		Moulinas	-	-	-	-	07:51
Euzet	Z2	Mairie	-	-	-	-	07:58
		Cave Coopérative	-	-	-	-	08:00
Saint Jean de Ceyrargues	Z2	Place Village	-	-	-	-	08:05
Saint Etienne de l'Olm		Chemin De L'olm	07:50	-	-	-	-
Martingargues	Z2	Ecole-Mairie	07:53	-	-	-	-
		Croisement Bas	07:58	-	-	-	-
		Abri Bus	07:59	-	-	-	-
St Césaire de Gauzignan	Z2	Mairie	08:00	-	-	-	-
		Croisement Haut	08:01	-	-	-	-
Cruvières Lascours	Z2	Gauzignan	-	-	-	-	08:10
		Les Piolles	-	-	-	-	08:14
Saint Maurice de Cazevieille	Z2	Village - Poujade	08:11	-	-	-	-
		Sortie Village	08:13	-	-	-	-
		Mas Ste Croix	08:16	-	-	-	-
		Boulodrome	08:17	-	-	-	08:18
Brignon	Z2	Collège de la Gardonnenque	08:21	-	-	-	08:22

sens retour			511-3	511-4	511-5	511-6
		ss traitant	ROCANIERE	ROCANIERE	ROCANIERE	ROCANIERE
		Course Billettique	03-1125	04-1126	05-1127	05-1128
Période de fonctionnement		période scolaire	Me	Me	LMJV	LMJV
Type de véhicules			autocar standard	autocar standard	autocar standard	autocar standard
Communes	Zone	Arrêts	Horaires	Horaires	Horaires	Horaires
Brignon	Z2	Collège de la Gardonnenque	12:35	12:35	16:05	17:05
		Boulodrome	12:38	-	16:08	17:08
		Mas Ste Croix	12:41	-	16:11	17:11
Saint Maurice de Cazevieille		Entrée Village	12:44	-	16:14	17:14
		Village - Pujade	12:45	-	16:16	17:16
Brignon		Collège de la Gardonnenque	-	-	-	17:25 (1)
Saint Jean de Ceyrargues		Place Village	12:47	-	16:18	17:18
Euzet		Mairie	12:55	-	16:25	17:25
Saint Hippolyte de Caton		Moulinas	13:04	-	16:29	17:29
		Calade	13:05	-	16:30	17:30
Saint Etienne de l'Olm		Chemin De L'olm	-	13:02	16:34	17:34
		Ecole-Mairie	-	12:59	16:35	17:35
Martignargues		Croisement Bas	-	12:54	16:38	17:38
		Abri Bus	-	12:53	16:40	17:40
		Mairie	-	12:52	16:41	17:41
		Croisement Haut	-	12:51	16:42	17:42
St Césaire de Gauzignan	Gauzignan	-	12:47	(2)	(2)	

- Impact détaillé sur les unités d'œuvre (€ht, valeur 2020)

Lignes 510 et 511 - Optimisation Gardonnenque	Année 5 et suivantes
Xan coût horaire affrété	27,30 €
DHan variation heures produites	-269,50
Impact sur coûts de conduite	- 7 357,35 €
Yc frais km autocar standard	0,56 €
DKen variation km produits	-12 928,74
Impact sur coûts kilométriques	- 7 240,09 €
impact sur MAD véhicules	- €
sous-total	-14 597,44 €
impact sur Dfo (yc marge et charges de structure)	-15 327,32 €

Annexe 1.11 L710. Amélioration de la desserte entre Lasalle et le lycée Prévert

- Horaires du service modifié :

En jaune : modifications mises en œuvre

sens aller						TAD	TAD	TAD
		ss traitant	Lafont	Lafont	Fort	Alès Taxi	Alès Taxi	Alès Taxi
		Course Billettique	02-1407	01-2016	02-916	02-917	-	-
Période de fonctionnement		période scolaire	LàV	LàV	LàV	Sa	M J	Me
Type de véhicules			minicar	minicar	minicar	VL	VL	VL
Communes	Zone	Arrêts	Horaires	Horaires	Horaires	Horaires	Horaires	Horaires
Lasalle		Francisque	6:27	7:00	7:30	7:40	8:08	12:53
		Gendarmerie	6:30	7:02	7:33	7:43	8:10	12:55
		La Pommeraiè	6:33	7:05	7:36	7:46	8:13	12:58
Thoiras	Z2	Malérargues	6:35	7:07	7:38	7:48	8:15	13:00
		La Montée	6:39	7:09	7:42	7:52	8:17	13:02
		Thoiras Gare	06:42 (a)	7:12	07:45 (a)	07:55 (a)	8:23	13:08
Corbès		L'Algère	-	7:14	-	-	8:25	13:10
		Acacias	-	7:16	-	-	8:25	13:10
Anduze	Z1	Labahou	-	7:18	-	-	8:26	13:11
		Pélico	-	07:20 (d)	-	-	08:30 (a)	13:15 (a)

sens retour						TAD	TAD
		ss traitant	Lafont	Lafont	Lafont	Alès Taxi	Alès Taxi
		Course Billettique	06-1408	06-1143	04-921	-	-
Période de fonctionnement		période scolaire	Me	LMJV	LMJV	Sa	Me
Type de véhicules			minicar	minicar	minicar	VL	VL
Communes	Zone	Arrêts	Horaires	Horaires	Horaires	Horaires	Horaires
Anduze		Pélico	12:47 (c)	17:55 (c)	-	-	-
		Labahou	12:50	17:59	-	-	-
Corbès		Acacias	12:51	18:00	-	-	-
		L'Algère	12:52	18:01	-	-	-
Thoiras	Z2	Thoiras Gare	12:54 (c)	18:03	18:40 (c)	12:45 (c)	18:43 (c)
		La Montée	12:57	18:06	18:43	12:47	18:45
		Malérargues	13:00	18:09	18:45	12:49	18:47
		La Pommeraiè	13:02	18:11	18:47	12:51	18:48
Lasalle		Gendarmerie	13:05	18:14	18:51	12:55	18:53
		Place Francisque	13:07	18:15	18:53	12:58	18:56

- Impact détaillé sur les unités d'œuvre (€ht, valeur 2020)

Ligne 710 - Amélioration desserte Prévert	Année 5 et suivantes
Xan coût horaire affrété	27,30 €
DHan variation heures produites	71,92
Impact sur coûts de conduite	1 963,42 €
Yc frais km minicar	0,32 €
DKen variation km produits	3 219,00
Impact sur coûts kilométriques	1 030,08 €
impact sur MAD véhicules	- €
sous-total	2 993,50 €
impact sur Dfo (yc marge et charges de structure)	3 143,17 €

Annexe 1.12 L918. Avancement des horaires pour conserver la correspondance avec L110

- **Horaires du service modifié :**

En jaune : modifications mises en œuvre

sens aller				
		ss traitant	CEVENNES VOYAGES	
		Course Billettique	01-1000	
Période de		période scolaire	LàV	
Type de véhicules			moyenne capacité	
Communes	Zone	Arrêts	Horaires	
Laval Pradel	Z2	Les Oules	6:34	
		Malbosc	6:37	
		Le Mazel	6:39	
		Mas des Cigales	6:41	
		Laval	6:42	
		Carreau de la mine	6:44	
		Cassagnette	6:46	
		Costettes	6:47	
		Baralys	6:48	
		Thibon Blanc	6:49	
		Fontaine des Mamans	6:50	
		Lafayette/Corday 2	6:51	
		Corday 1	6:52	
		Corday 2	6:53	
		Lafayette>Corday 1	6:54	
		Lafayette 3	6:57	
		Lafayette 2	6:58	
Le Moulinet	07:01 (a)			

sens retour					
		ss traitant	CEVENNES VOYAGES	CEVENNES VOYAGES	
		Course Billettique	02-1001	02-1002	
Période de		période scolaire	Me	LMJV	
Type de véhicules			moyenne capacité	moyenne capacité	
Communes	Zone	Arrêts	Horaires	Horaires	
Laval Pradel	Z2	Le Moulinet	12:45 (b)	17:40 (b)	
		Lafayette 2	12:49	17:44	
		Lafayette 3	12:50	17:45	
		Lafayette>Corday 1	12:50	17:45	
		Corday 2	12:51	17:46	
		Corday 1	12:52	17:47	
		Lafayette/Corday 2	12:54	17:49	
		Fontaine des Mamans	12:55	17:50	
		Thibon Blanc	12:56	17:51	
		Baralys	12:57	17:52	
		Costettes	12:58	17:53	
		Cassagnette	13:00	17:55	
		Carreau de la mine	13:01	17:56	
		Laval	13:03	17:58	
		Mas des Cigales	13:05	18:00	
		Le Mazel	13:06	18:01	
		Malbosc	13:08	18:03	
		Les Oules	13:11	18:06	
					18:30 (c)

- **Impact détaillé sur les unités d'œuvre (€ht, valeur 2020)**

Ligne 918 - Avancement horaires	Année 5 et suivantes
Xan coût horaire affrété	27,30 €
DHan variation heures produites	11,60
Impact sur coûts de conduite	316,68 €
Ye frais km minicar	0,32 €
DKen variation km produits	0,00
Impact sur coûts kilométriques	- €
impact sur MAD véhicules	- €
sous-total	316,68 €
impact sur Dfo (yc marge et charges de structure)	332,51 €

Annexe 1.13 L933. Renfort de la desserte entre Ste Cécile d'Andorge et La Grand Combe

- Horaires du service modifié :

En jaune : modifications mises en œuvre

sens aller				
		ss traitant	Cévennes Voyages	Cévennes Voyages
		Course Billettique	03-1229	01-1012
Période de		période scolaire	LàV	LàV
Type de véhicules			minicar	minicar
Communes	Zone	Arrêts	Horaires	Horaires
Sainte Cécile d'Andorge	Z2	Gare sainte Cécile	6.30	7:05
		Restaurant Chez Vivi	6.31	7:06
		Barrage	6.35	7:10
		Place Haute Levade	6.40	7:15
		Café Titoune	6.41	7:16
		Gare La Levade	6.45	7:20
Branoux les Taillades	Z2	Les Taillades (Le Planas)	6.48	7:23
		Le Galissard	6.49	7:24
La Grand Combe	Z2	Collège Léo Larguier	-	7:30
		Callon	6.55 (a)	-

sens retour						
		ss traitant	Cévennes Voyages	Cévennes Voyages	Cévennes Voyages	Cévennes Voyages
		Course Billettique	02-2017	02-1013	02-2018	02-1014
Période de		période scolaire	Me	Me	LMJV	LMJV
Type de véhicules			minicar	minicar	minicar	VL
Communes	Zone	Arrêts	Horaires	Horaires	Horaires	Horaires
La Grand Combe	Z2	Léo Larguier	12:15	-	17:10	-
		Callon	12:16 (a)	12.45 (a)	17:11 (a)	17.45 (a)
		Feydedier	-	-	-	-
		Camp Ravin	-	-	-	-
Branoux les Taillades	Z2	Le Gallissard	12:18	12.48	17:13	17.48
		Les Taillades (Le Planas)	12:20	12.50	17:15	17.50
Sainte Cécile d'Andorge	Z2	Gare La Levade	12:21	12.51	17:16	17.51
		Café Titoune	12:23	12.53	17:18	17.53
		Place Haute Levade	12:24	12.54	17:19	17.54
		Gare sainte Cécile	12:32	13.02	17:27	18.02
		Restaurant Chez Vivi	12:33	13.03	17:28	18.03
		Barrage	12:35	13.05	17:30	18.05

- Impact détaillé sur les unités d'œuvre (€ht, valeur 2020)

Ligne 933 - Renfort offre Ste Cécile d'Andorge	Année 5 et suivantes
Xan coût horaire affrété	27,30 €
DHan variation heures produites	139,50
Impact sur coûts de conduite	3 808,35 €
Ye frais km minicar	0,32 €
Yf frais km véhicule léger	0,18 €
Dke en variation km produits minicar	3 984,60
DKf en variation km produits véhicule léger	1 393,80
Impact sur coûts kilométriques	1 525,96 €
impact sur MAD véhicules	- €
sous-total	5 334,31 €
impact sur Dfo (yc marge et charges de structure)	5 601,02 €

Annexe 1.14 Réorganisation des lignes 122, 123 et 243

• Horaires du service modifié : Ligne 122

En jaune : modifications mises en œuvre

sens aller				
			ss traitant	CEVENNES VOYAGES
			Course Billettique	01-1284
Période de fonctionnement		période scolaire		LàV
Type de véhicules				VL
Communes	Zone	Arrêts	Horaires	
Bonnevaux	Z2	Croisement Nojaret		
		Croisement Rivière		
		Place Parking entrée Bonnevaux	7.45	
		Col du Péras	7.47	
		Les Bouchets	7.49	
Aujac		Le Brouzet	7.51	
		Les Champs (Croisement Bonnevaux)	7.54	
Concoules		Place	7.55	
Génolhac		la Felgère		
		Maternelle (arrêt Gd Car en bas de la Place du Colombier)	08:13	
		Ecole Primaire et Collège (Haut Place du Colombier)	08:15	

sens retour					
			ss traitant	CEVENNES VOYAGES	CEVENNES VOYAGES
			Course Billettique	02-1290	02-1296
Période de fonctionnement		période scolaire		Me	LMJV
Type de véhicules				VL	VL
Communes	Zone	Arrêts	Horaires	Horaires	
Génolhac		Ecole Primaire et Collège (Haut Place du Colombier)	12.25	16.55	
		Maternelle (arrêt Gd Car en bas de la Place du Colombier)	- -	- -	
Concoules		la Felgère			
Aujac		Place	12.44	17.14	
		Les Champs (Croisement Bonnevaux)	12.45 (fa)	17.15 (fa)	
Bonnevaux	Z2	Le Brouzet	12.48	17.18	
		Les Bouchets	12.50	17.20	
		Col du Péras	12.52	17.22	
		Place Parking entrée Bonnevaux	12.55	17.25	
		Croisement Rivière			
		Croisement Nojaret			

• Horaires du service modifié : Ligne 123

En jaune : modifications mises en œuvre

sens aller					
			ss traitant	CEVENNES VOYAGES	CEVENNES VOYAGES
			Course Billettique	03-1285	06-1594
Période de fonctionnement		période scolaire		LMJV	Me
Type de véhicules				minicar	minicar
Communes	Zone	Arrêts	Horaires	Horaires	
Génolhac	Z2	Prise en char	07:13	-	
Sénéchas		Le Rouis	07:28	-	
Peyremale		Les Claux	07:38	07:38	
		L'Elzière	07:40	07:40	
Sénéchas		Barrage	07:45	07:45	
		Esfiel	07:49	07:49	
		Les Bastides	07:50	07:50	
		Centre	07:52	07:52	
		Cabine téléph	07:54	07:54	
		Conboules	07:55	07:55	
		Sortie	07:55	07:55	
		Les Fontanille	07:57	07:57	
Génolhac		Les Brugèdes	08:00	08:00	
		Le Clapiès	08:02	-	
	Martiniches	08:04	08:04		
	Martiniches	08:05	08:05		
	Mallenches -	08:06	08:06		
	Mallenches -	08:07	08:07		
Génolhac	Le Portanier	08:09	08:09		
	Le Pont du M	08:10	08:10		
	Ecole Matern	08:13	-		
	Ecole Primair	08:15	08:15		

sens retour					
			ss traitant	CEVENNES VOYAGES	CEVENNES VOYAGES
			Course Billettique	05-1291	04-1297
Période de fonctionnement		période scolaire		Me	LMJV
Type de véhicules				minicar	minicar
Communes	Zone	Arrêts	Horaires	Horaires	
Génolhac	Z2	Prise en char	- -	16:45	
		Ecole Matern	- -	16:45	
		Ecole Primair	12:25	16:55	
		Le Pont du M	12:30	17:00	
		Le Portanier	12:31	17:01	
		Mallenches -	12:33	17:03	
		Mallenches -	12:34	17:04	
		Martiniches	12:35	17:05	
		Martiniches	12:36	17:06	
		Le Clapiès	12:38	17:08	
Sénéchas	Z2	Les Brugèdes	12:40	17:10	
		Les Fontanille	12:43	17:13	
		Sortie	12:45	17:15	
		Conboules	12:46	17:16	
		Cabine téléph	12:46	17:16	
		Centre	12:48	17:18	
		Les Bastides	12:50	17:20	
		Esfiel	12:51	17:21	
		Barrage	12:55	17:25	
		L'Elzière	13:00	17:30	
Peyremale		Les Claux	13:02	17:32	
		Rouïs	- -	17:42	
Génolhac		Dépose Acc	- -	17:57	

- **Horaires du service modifié : Ligne 243**

En jaune : modifications mises en œuvre

sens aller			
		ss traitant	Cévennes Voyages
		Course Billettique	01-1310
Période de fonctionnement		période scolaire	LàV
Type de véhicules			VL
Communes	Zone	Arrêts	Horaires
Aujac	Z2	Place	06:15
		Les Champs (Croisement Bonnevaux)	06:16
Bordezac	HZ	Bedousse Village (Face parking avec chaines)	06.21
Malbosc		Aubrias	06.22
		Mairie	06.28
Bordezac		Bas Village	06.30
		Chemin Nicolas	06.33
		Pied de Coste	06.36
		Côte de Long - annexe Mairie	06.37
Bessèges	Z2	Pont de l'atelier - Rue Docteur Valmalle	06.40 (a)

sens retour				
		ss traitant	Cévennes Voyages	Cévennes Voyages
		Course Billettique	02-1313	02-1314
Période de fonctionnement		période scolaire	Me	LMJV
Type de véhicules			VL	VL
Communes	Zone	Arrêts	Horaires	Horaires
Bessèges	Z2	Mairie	13.15 (e)	18.25 (e)
Bordezac	HZ	Côte de Long - annexe Mairie	13.20	18.30
		Pied de Coste	13.21	18.31
		Chemin Nicolas	13.24	18.34
		Bas Village	13.27	18.37
		Mairie	13.29	18.39
		Aubrias (Carrefour D51/D216)	13.34	18.44
Malbosc	HZ	Bedousse Village (Face parking avec chaines)	13.35	18.45
Aujac	Z2	Les Champs (Croisement Bonnevaux)	13.39	18.49
		Place	13.40	18.50

- **Impact détaillé sur les unités d'œuvre (€ht, valeur 2020)**

Ligne 122, 123, 243 - Réorganisation	Année 5 et suivantes
Xan coût horaire affrété	27,30 €
DHan variation heures produites	-322,60
Impact sur coûts de conduite	- 8 806,98 €
Ye frais km minicar	0,32 €
Yf frais km véhicule léger	0,18 €
Dke en variation km produits minicar	2 484,00
DKf en variation km produits véhicule léger	-11 316,00
Impact sur coûts kilométriques	- 1 242,00 €
impact sur MAD véhicules	- 3 200,00 €
sous-total	-13 248,98 €
impact sur Dfo (yc marge et charges de structure)	-13 911,43 €

- **Horaires du service modifié : Ligne 84**

En jaune : modifications mises en œuvre

sens aller					
			ss traitant	CARS FORT LAFONT	
			Course Billettique	03-1375 02-1031	
Période de fonctionnement			période scolaire	LàV Me	
Type de véhicules				minicar minicar	
Communes	Zone				
Saint Jean du Gard	Z2	CES M: Lapierre	-	12:35	
Généralgues		Camplogis	-	12:36	
		La Font Croustade	-	12:37	
		Les Abarines	-	12:39	
Mialet		Aubignac	6:58	12:40	
		Les Plans	7:00	12:41	
		Mialet	7:03	12:42	
		Lestanier (ex Paussan)	7:05	12:44	
		Luziers	7:07	12:45	
		La Vigère	7:08	12:48	
Généralgues		Ecole - Tilleul	7:12	-	
		Bamboueraie	7:14	-	
Anduze		Z1	Cornadel	7:16	-
			Pélico	7:18	-

sens retour				
			ss traitant	CARS FORT CARS FORT
			Course Billettique	01-714 01-715
Période de fonctionnement			période scolaire	LMJV LMJV
Type de véhicules				minicar minicar
Communes	Zone	Arrêts	Horaires	Horaires
Anduze	Z1	Pélico	17:10	17:55
Généralgues	Z2	Cornadel	17:12	17:57
		Bamboueraie	17:14	17:59
		Ecole - Tilleul	17:15	18:00
		La Vigère	17:19	18:04
Mialet	Luziers	17:20	18:05	
	Moulin de Bau	17:21	18:06	
	Pont de Paussan	17:22	18:07	
	Mialet	17:24	18:09	
	Le Lauret	17:25	18:10	
	Les Plans	17:26	18:11	
	Aubignac	17:28	18:13	

- **Horaires du service modifié : Ligne 710**

En jaune : modifications mises en œuvre

Voir Annexe 1.11

- **Impact détaillé sur les unités d'œuvre (€ht, valeur 2020)**

Lignes 72, 84, 710 - Recalage horaires	Année 5
Xan coût horaire affrété	27,30 €
DHan variation heures produites	89,83
Impact sur coûts de conduite	2 452,36 €
Y frais km	- €
Den variation km produits	0,00
Impact sur coûts kilométriques	- €
impact sur MAD véhicules	- €
sous-total	2 452,36 €
impact sur Dfo (yc marge et charges de structure)	2 574,98 €

Annexe 1.16 L410. Renfort lié aux surcharges de la sortie de 16h au collège Racine

• Horaires du service modifié :

sens aller							TAD
		ss traitant	SOUSTELLE	DURAND	DURAND	DURAND	TAXI ALES
		Course Billettique	02-1573	01-855	03-857	05-859	04-858
Période de fonctionnement		période scolaire	LàV	LàV	LàV	LàV	Sa
Type de véhicules			minibus	autocar standard	autocar standard	autocar standard	VL
Communes	Zone	Arrêts	Horaires	Horaires	Horaires	Horaires	
Euzet	Z1	Cave Coopérative	-	6:24	-	-	6:40
		Place	-	6:25	-	-	6:42
Saint Jean de Ceyrargues	Z1	Saint Jean de Ceyrargues	-	6:30	-	-	6:45
Saint Maurice de Cazevielle		Place de la Poujade	-	6:35	-	-	6:46
Saint Cézaire de Gauzignan	Z1	Gauzignan	-	6:39	-	-	6:49
Martignargues		Croisement haut	-	6:43	-	-	6:53
	Mairie	-	6:44	-	-	6:54	
	Abribus	-	6:45	-	-	6:55	
Saint Etienne de l'Olm	Z2	Croisement bas	-	6:46	-	-	6:56
		Mairie	-	6:50	-	-	7:01
Saint Hippolyte de Caton	Z2	Chemin de l'Olm (Croisement)	-	6:52	-	-	7:02
		Espérandieu	-	6:55	-	-	7:04
Monteils	Z1	Clabades	-	6:56	-	-	-
		Lauzière	-	-	6:52	-	7:08
		Village	-	-	6:54	-	7:09
		4 routes	-	-	6:56	-	7:10
Deaux	Z1	Pont de la Droude	-	-	6:58	-	7:13
		Raye	-	-	6:59	-	7:14
		Cimetière	-	-	7:01	-	7:15
		Village	-	-	7:02	8:10	7:16
Saint Hilaire de Brethmas	Z1	Campnebout	-	-	7:07	8:15	7:38
		La Ferme aux Abeilles	7:08	-	7:08	8:16	7:39
		Le Devès	7:09	-	7:09	8:17	7:40
		Carrefour	7:10	-	7:10	8:18	7:41
		Le Devois	-	7:06	-	8:18	7:42
		La Serre	-	7:07	-	8:18	7:43
		Josse	-	7:08	-	8:18	7:44
		Le Puech Harnaquet	-	7:08	-	8:19	7:45
		Prieur	-	7:10	-	8:21	7:46
		La Jasse Bernard	07:10	7:11	-	-	7:47
Alès	Z1	Le Château	07:11	7:13	-	8:23	7:48
		Larnac	07:11	7:14	7:11	8:24	7:49
		Mas Cévenol	07:12	7:14	7:12	8:25	7:50
		Rhône	-	07:15 (a)	07:13 (a)	08:28 (a)	-
		Gagarine	-	-	-	8:37	-
		Racine	7:17	7:20	7:17	8:38	-
		Daudet	7:21	7:23	7:21	8:42	-
		Diderot	7:24	7:26	7:24	8:45	-
		Dumas	7:25	7:27	7:25	8:46	-
		Brabo	7:27	7:30	7:27	8:47	-
Gare routière	7:29	7:31	7:29	8:50	7:55		

sens retour							TAD	
		ss traitant	DURAND	DURAND	FORT	DURAND	DURAND	TAXI ALES
		Course Billettique	06-860	10-864	07-2021	11-865	12-866	Sa
Période de fonctionnement		période scolaire	Me	LMJV	LMJV	LMJV	LMJV	
Type de véhicules			autocar standard	autocar standard	minicar	autocar standard	autocar standard	VL
Communes	Zone	Arrêts	Horaires	Horaires	Horaires	Horaires	Horaires	
Alès	Z1	Gare Routière	-	16:11	-	-	17:58	17:55
		Daudet	12:10	16:00	-	-	17:05	18:08
		Diderot	12:14	16:06	-	-	17:11	18:04
		Dumas	12:15	16:07	-	-	17:12	18:03
		Brabo	12:17	16:08	-	-	17:13	18:03
		Racine	12:21	16:17	16:17	-	17:20	-
		Gagarine	-	16:20	16:20	-	17:28	-
		Rhône	12:28 (a)	16:24	-	17:30 (a)	-	18:10 (a)
		Mas Cévenol	-	16:27	16:27	-	-	18:15
		Larnac	-	16:28	16:28	-	-	18:15
		Le Château	-	16:29	16:29	-	-	18:16
		La Jasse Bernard	-	16:30	16:30	-	17:36	18:16
		Prieur	12:34	16:30	16:30	-	17:36	18:16
		Le Puech Harnaquet	12:36	16:33	16:33	-	17:38	18:18
Saint Hilaire de Brethmas	Z1	Josse	12:36	16:34	16:34	-	17:39	18:19
		La Serre	12:37	16:35	16:35	-	17:40	18:20
		Le Devois	12:37	16:36	16:36	-	17:41	18:21
		Carrefour	12:38	16:37	-	17:42	18:22	
Saint Hilaire de Brethmas	Z1	Granat	-	16:38	-	-	18:22	18:19
		La Ferme aux Abeilles	-	16:39	-	-	18:22	18:20
		Campnebout	-	16:40	-	-	18:23	18:21
		Méjannes lès Alès	Voutins	12:40 (b)	16:40	-	17:45	18:24
Deaux	Z1	Village	12:45	16:43	-	17:48	18:30	18:27
		Cimetière	12:46	16:44	-	17:49	18:30	18:28
		Raye	12:47	16:45	-	17:50	18:31	18:29
		Pont de la Droude	12:48	16:46	-	17:51	18:31	18:30
Monteils	Z1	4 Routes	12:52	16:51	-	17:56	18:35	18:33
		Village	12:53	16:51	-	17:56	18:35	18:33
Saint Hippolyte de Caton	Z1	Lauzière	12:54	16:53	-	17:58	18:36	18:36
		Espérandieu	12:58	-	-	18:01	18:41	18:40
Saint Etienne de l'Olm	Z2	Olm	13:00	-	-	18:02	18:44	18:43
		Mairie	13:02	-	-	18:03	18:45	18:45
Martignargues	Z2	Croisement bas	13:06	-	-	18:04	18:46	18:46
		Mairie	13:07	-	-	18:05	18:47	18:47
		Croisement haut	13:08	-	-	18:06	18:48	18:48
		Entrée Village	13:09	-	-	18:07	18:49	18:49
		Gauzignan	13:14	-	-	18:12	18:54	18:54
Saint Cézaire de Gauzignan	Z1	Poujade	13:17	-	-	18:17	18:59	18:59
Saint Maurice de Cazevielle		St Jean de Ceyrargues	13:19	-	-	18:20	19:02	19:03
Euzet	Z1	Cave coopérative	13:22	-	-	18:24	19:06	19:06
		Place	13:24	-	-	18:33	19:17	19:07

• Impact détaillé sur les unités d'œuvre (€ht, valeur 2020)

Ligne 410 - Renfort Racine	Année 5
Xan coût horaire affrété	27,30 €
DHan variation heures produites	110,00
Impact sur coûts de conduite	3 003,00 €
Ye frais km minicar	0,32 €
DKen variation km produits	2 040,00
Impact sur coûts kilométriques	652,80 €
impact sur MAD véhicules	- €
sous-total	3 655,80 €
impact sur Dfo (yc marge et charges de structure)	3 838,59 €

Annexe 2 – Grille tarifaire applicable sur les lignes régulières et à la demande du réseau Ales'Y à partir du 01/09/2024

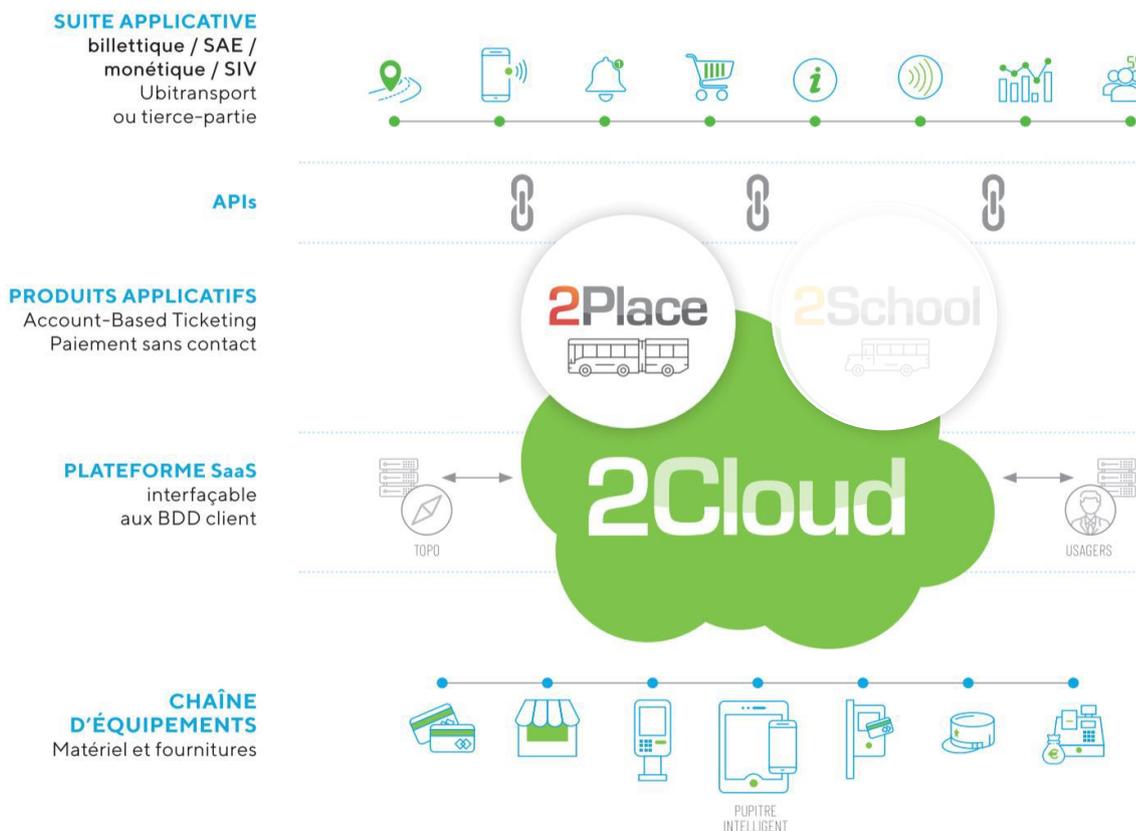
Titres	Tarifs € TTC	Ayants droits et conditions d'accès	Conditions d'utilisation des titres
Ticket unité	Zone 1 : 1,10 €, + 0,10€ pour achat à bord Zone 2 : 1,80 € + 0,20€ pour achat à bord	Tout public	Durée de validité du titre : - Zone 1 : 1h - Zone 2 : 1h30 Correspondance autorisée dans la limite de validité du titre dans la zone choisie. Aller et Retour interdit.
Ticket journée	4,00 €	Tout public	Titre individuel valable de façon illimitée le jour de la validation et jusqu'à la fin des services
Carnet de 10 tickets	Zone 1 : 10,00 € Zone 2 : 16,00 €	Tout public	Durée de validité du titre : - Zone 1 : 1h - Zone 2 : 1h30 Correspondance autorisée dans la limite de validité du titre dans la zone choisie. Aller et Retour interdit.
Carnet de 10 tickets à tarif réduit	Zone 1 : 9,00 € Zone 2 : 15,00 €	Résidents sur le territoire du SMTBA: - Familles nombreuses - Militaires - Retraités de Guerre - Invalides MDPH 50% - Demandeurs d'emploi - Personnes âgées de plus de 60 ans - Jeunes de moins de 26 ans	Durée de validité du titre : - Zone 1 : 1h - Zone 2 : 1h30 Correspondance autorisée dans la limite de validité du titre dans la zone choisie. Aller et Retour interdit.
Ticket groupe	Zone 1 : 0,90 €* Zone 2 : 1,50 €* * Prix au ticket	Groupe de 12 à 30 personnes	Durée de validité du titre : - Zone 1 : 1h - Zone 2 : 1h30 Correspondance autorisée dans la limite de validité du titre dans la zone choisie. Aller et Retour interdit.
Abonnement mensuel PASTEL	Zone 1 : 29,00 € Zone 2 : 40,00 €	Tout public	Mensuel calendaire. Voyages illimités dans les zones choisies.
Abonnement trimestriel PASTEL	Zone 1 : 87,00 € Zone 2 : 120,00 €	Tout public	Trimestriel calendaire. Voyages illimités dans les zones choisies.
Abonnement semestriel PASTEL	Zone 1 : 174,00 € Zone 2 : 240,00 €	Tout public	Semestriel calendaire. Voyages illimités dans les zones choisies.
Abonnement annuel PASTEL	Zone 1 : 319,00 € Zone 2 : 390,00 €	Tout public	Annuel calendaire 12 mois consécutifs. Voyages illimités dans les zones choisies.
Abonnement mensuel GINKO	Zone 1 : 11,00 € Zone 2 : 17,00 €	Jeunes de moins de 26 ans, résidant sur le territoire du SMTBA.	Mensuel calendaire. Voyages illimités dans les zones choisies.
Abonnement trimestriel GINKO	Zone 1 : 33,00 € Zone 2 : 51,00 €	Jeunes de moins de 26 ans, résidant sur le territoire du SMTBA.	Trimestriel calendaire. Voyages illimités dans les zones choisies
Abonnement semestriel GINKO	Zone 1 : 66,00 € Zone 2 : 102,00 €	Jeunes de moins de 26 ans, résidant sur le territoire du SMTBA.	Semestriel calendaire. Voyages illimités dans les zones choisies.
Abonnement annuel GINKO	Zone 1 : 110,00 € Zone 2 : 170,00 €	Jeunes de moins de 26 ans, résidant sur le territoire du SMTBA.	Annuel calendaire 12 mois consécutifs. Voyages illimités dans les zones choisies.
Abonnement annuel Scolaire Plus	72,00 €	Scolaires : élémentaires-collégiens-lycéens. Conditions d'accès selon le règlement de transport scolaire du SMTBA	Annuel scolaire. Voyages illimités toutes zones, toute l'année y compris petites et grandes vacances scolaires.

Titres	Tarifs € TTC	Ayants droits et conditions d'accès	Conditions d'utilisation des titres
Abonnement annuel IVOIRE	Gratuit	Résidents sur le territoire du SMTBA: - Personnes âgées de plus de 65 ans non imposables - Invalides MDPH 80%	Annuel calendaire 12 mois consécutifs. Voyages illimités toutes zones.
Abonnement mensuel IRIS	Gratuit	Demandeurs d'emplois inscrits à France Travail et résidant sur le territoire du SMTBA : - percevant moins de 579€ d'allocation France Travail et ayant des revenus non imposables, - ou bénéficiaires du RSA	Mensuel calendaire. Voyages illimités toutes zones.
Abonnement mensuel AZUR	Zone 1 : 14,50 € Zone 2 : 20,00 €	Bénéficiaires de la CMU-C ou AME	Mensuel calendaire. Voyages illimités dans les zones choisies.
Frais de création de carte anonyme	2,00€ <small>*remboursable en cas de retour à la Maison des Mobilités</small>	Lors du premier équipement	Carte non personnalisée, qui permet de charger les titres de transport occasionnels du réseau Ales'Y (hors abonnements). Support valable 7 ans.
Frais de création de carte personnalisée	5,00 €	Lors du premier équipement	Carte personnelle et nominative, qui permet de charger tous les titres de transport du réseau Ales'Y (tickets occasionnels et abonnements). Support valable 7 ans.
Frais de mise à jour du profil	5,00 €	Lors d'une actualisation ou d'un changement de statut (hors abonnements Scolaire Plus, Pastel, Ginko et carnet de 10 tickets tout public)	Validité jusqu'au changement de statut suivant ou validité maximum de 12 mois pour une réactivation de statut.
Frais de duplicata de carte personnalisée	5,00 €	Lors d'un nouvel équipement en cas de perte ou de détérioration de la carte.	
Forfait multimodal journée BANG	4,00 €	Tout Public	Valable le jour de la validation. Permet la libre circulation sur les réseaux Ales'Y, liO Gard (autocars) et TANGO.
Abonnement multimodal mensuel BANG	45,00 €	Tout Public	Mensuel calendaire. Permet la libre circulation sur les réseaux Ales'Y, liO Gard (autocars) et TANGO.
Abonnement multimodal annuel BANG	395,00 €	Tout Public	Annuel calendaire 12 mois consécutifs. Permet la libre circulation sur les réseaux Ales'Y, liO Gard (autocars) et TANGO.

Annexe 3 - Nouvelle billetterie Matawan

Annexe 3.1 Descriptif général de la solution billetterie

Schéma simplifié de la solution Matawan avec la plateforme 2Cloud et son cœur billetterie :



Solution Serveur Centrique à partir d'une plateforme de mobilité SaaS fondée sur un cœur billetterie offrant l'accès au moteur applicatif 2Cloud qui permet de :

- vendre des supports pour usages récurrent et occasionnel par tous les canaux possibles (m-boutique, rechargement card-centric ou server-centric),
- utiliser un moyen de paiement sans contact, quel que soit le support (y compris mobile), comme preuve de droit au voyage,
- enrichir des données statistiques comme l'association de la localisation (lignes, arrêt) aux ventes, aux validations, au comptage, dans les véhicules...

Le moteur 2Place, qui allie fonctionnalités billetteries et d'aide à l'exploitation, centralise tout type d'informations (topologie, opérateurs de mobilité, clients usagers, transactions, cycle de vie carte, ...) :

- billetterie :

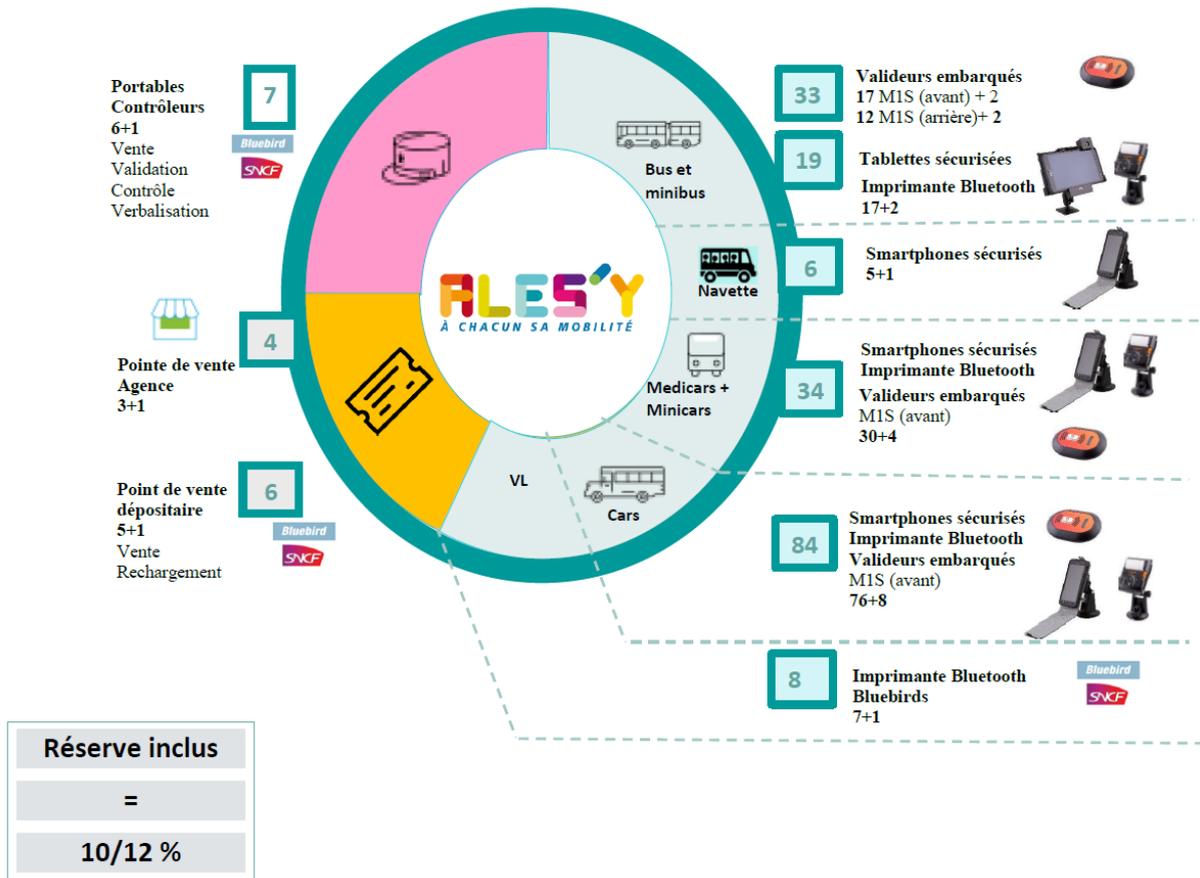
Matawan a intégré le standard card-centric Calypso pour ses supports de titre.

- distribution de papier thermique à bord à partir d'équipements agiles
- billetterie intelligente
 - distribution de titres dématérialisés via M-Ticket CB2D (par SDK ou API)

Matawan s'est associée avec les sociétés Ingenico-Worldline et Famoco afin d'offrir une solution évolutive dans le respect des certifications et normes bancaires, permettant ainsi de s'adosser à toute banque française

NB : La fonctionnalité du moteur 2School n'a pas été souscrite par le SMTBA

Annexe 3.2 Descriptif du matériel mis à disposition par le SMTBA



Equipement type en fonction du véhicule en exploitation :

- Environnement bus : 1 tablette + 1 MIS + 1 imprimante
- Environnement cars : 1 smartphone + 1 MIS + 1 imprimante
- Environnement VL : 1 Bluebirds + 1 imprimante

SYNTHESE

	Smartphones (Embarqué + banc de test)	Tablette (Embarqué + banc de test)	MIS (Embarqué + banc de test)	Imprimante (Embarqué, dépositaires, contrôleurs)	Bluebird (embarqué + dépositaires, contrôleurs)
Quantité	112	18	137	145	19
Spare	13	2	16	16	3
Total	125	20	153	161	22

Annexe 3.3 Impact détaillé des incidences économiques du déploiement de la billettique Matawan pour le délégataire

Mise en œuvre nouvelle billettique en € 2020	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10
	01/09/23 31/08/24	01/09/24 31/08/25	01/09/25 31/08/26	01/09/26 31/08/27	01/09/27 31/08/28	01/09/28 31/08/29	01/09/29 31/08/30
Dépose de l'ancien matériel Conduent et pose des nouveaux équipements Matawan		79 715 €					
Frais d'annulation de l'installation initialement	5 012 €						
Accompagnement dans la mise en oeuvre du système billettique Matawan	35 976 €						
Création des premiers supports de cartes sous la charte graphique Ales'Y	3 995 €						
Stockage temporaire des nouveaux équipements et des équipements déposés	1 484 €	1 458 €					
Surcoût du déploiement de la nouvelle billettique	46 467 €	81 173 €	- €	- €	- €	- €	- €
Suppression du contrat de maintenance Conduent		- 23 400 €	- 23 400 €	- 23 400 €	- 23 400 €	- 23 400 €	- 23 400 €
Site internet et e-boutique	- 13 512 €	- 60 628 €	6 933 €	6 933 €	6 933 €	6 933 €	6 933 €
M-Ticket	4 552 €	42 116 €	23 280 €	23 280 €	23 280 €	23 280 €	23 280 €
Information temps réel	- 2 500 €	- 5 000 €	- 5 000 €	- 5 000 €	- 5 000 €	- 5 000 €	- 5 000 €
Distributeur automatique de titres	- 16 188 €	- 17 188 €	- 1 000 €	- 1 000 €	- 1 000 €	- 1 000 €	- 1 000 €
e-Papers, Chatbot, Qrcode, ILost	- 44 303 €	- 50 863 €	- 5 560 €	- 5 560 €	- 5 560 €	- 5 560 €	- 5 560 €
Incidence sur le déploiement des outils digitaux	- 71 951 €	- 91 563 €	18 653 €	18 653 €	18 653 €	18 653 €	18 653 €
total	- 25 484 €	- 33 790 €	- 4 747 €	- 4 747 €	- 4 747 €	- 4 747 €	- 4 747 €

Annexe 4 - Exploitation du service de stationnement vélo sécurisé

Annexe 4.1 Description des équipements

Les consignes à vélo déployées sont des modules de 6 box individuels. Elles peuvent être déployées en plusieurs configurations :

- Droit
- En demi-lune
- En quinconce

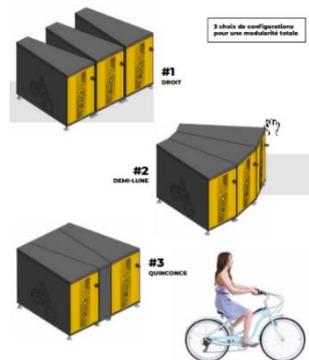


Figure 1 - illustration des 3 configurations possibles

Figure 2 - Deux exemples d'implantation sur le territoire



en demi-lune à l'Hôtel de Ville

en quinconce à la place des Martyrs

5 consignes de 6 box ont été déployées aux emplacements suivants, sélectionnés pour leur accessibilité, leur visibilité et leur proximité aux pôles générateurs de déplacements :

- Place des martyrs
- Place de l'hôtel de Ville
- Place Henri Barbusse
- Place Gabriel Péri
- Clinique Bonnefon (parking du Gardon Est)



Figure 3 - carte des solutions de stationnement vélo sur l'espace public de la ville d'Alès

Les modules ont été fabriqués et installés par l'entreprise Citynox. Ils offrent la possibilité de stationner un vélo classique ou à assistance électrique par box. Chaque box est fermé de manière sécurisée par un verrouillage 3 points. Il est également possible de renforcer la sécurité du stationnement en attachant son vélo par un cadenas personnel à un point d'attache fixe à l'intérieur du box.

Le box est équipé d'une glissière pour faciliter le positionnement et le retrait du vélo, et de patères permettant d'accrocher de l'équipement personnel en plus du vélo.



L'ouverture de chaque box individuel est pilotée par un module central, équipé d'un écran tactile, qui guide l'utilisateur du début à la fin de son utilisation du service, et d'un terminal de paiement sans contact.



Figure 4 - Position de l'écran et du terminal de paiement sans contact, sur l'unité centrale de la consigne

Le service est ouvert à tous et n'est conditionné qu'à la possession d'une carte bancaire valide disposant de la fonctionnalité sans contact.

Annexe 4.2 Opérations de gestion du service réalisées par Keolis

Les opérations suivantes de gestion du service sont effectuées par le délégataire :

- Un contrôle visuel des consignes 2 fois par mois, un nettoyage régulier (1 à 2 fois par mois) des panneaux solaires au-dessus des box. En cas de besoin constaté du fait d'un usage anormal des box ou d'évènements météorologiques ayant impacté fortement la propreté ou l'accessibilité du box, Keolis déclenche une prestation de nettoyage par une entreprise spécialisée.
- Le suivi régulier des usages à travers l'interface web mise à disposition, le reporting régulier, et la remontée d'éventuelles alertes.
- L'information et la communication auprès du public du service de stationnement sécurisé proposé, au même titre que les autres services de mobilité.
- L'enlèvement et le stockage des vélos dépassant la limite de durée de stationnement autorisée : cet enlèvement est possible à partir d'une durée de stationnement supérieure à 5 jours. Il n'est pas effectué immédiatement après le dépassement des 5 jours mais peut intervenir dans les jours suivants. Le vélo est alors remisé par Keolis, et des frais de garde de 10€/j sont facturés directement par Keolis à l'utilisateur si celui-ci souhaite récupérer son vélo.
 - o En l'absence de récupération au-delà d'un délai de 30 jours, le vélo est considéré comme abandonné, et Keolis prendra contact avec une association locale (Partageons la Route en Cévennes ou Roues'Pète) pour leur céder le vélo gratuitement.
- La collecte, pour le compte et au nom du SMTBA, des recettes de location des box perçues par Citynox via les terminaux de paiement dans le cadre d'une convention de dépositaire.
- La supervision des box via l'interface fournie par Citynox, permettant d'observer en temps réel leur statut, les usages, et de réaliser des opérations à distance.
- Le signalement des dysfonctionnements des équipements à Citynox qui assure la réparation des infrastructures dans le cadre d'une garantie pour les 5 premières années, hors contrôle d'accès garanti 2 ans. Les dysfonctionnements font ensuite l'objet d'un diagnostic et d'une réparation le cas échéant par Citynox.

Annexe 4.2 Tarifs de stationnement vélo dans les consignes Ales'Y

Durée de stationnement	Tarifs € TTC
Moins de 4 heures	Gratuit
Entre 4 heures et 24 heures	1 €
Au-delà de 24 heures *	10€ / jour supplémentaire

*Au-delà de 5 jours, un enlèvement du vélo sera réalisé.

Annexe 5 - Grille tarifaire applicable à la location des vélos et vélos-cargos Ales'Y à partir du 15 avril 2025

en bleu, les tarifs mensuels complémentaires pour les vélos cargos adoptés en avril 2025

Abonnement	Tarif de location Vélo à Assistance Electrique € TTC	Assurance (vol+dégradations) € TTC	Coût total € TTC	Ayants droits et conditions d'accès
Vélo standard 1 jour	10,00 €	5,00 €	15,00 €	Location de 24 heures. Peut être souscrit par tout public majeur, quel que soit le lieu de résidence. Conditions d'accès : une pièce d'identité + une caution de 200€ (mandat SEPA ou chèque).
Vélo standard 1 semaine	20,00 €	5,00 €	25,00 €	Location de 7 jours. Peut être souscrit par tout public majeur, quel que soit le lieu de résidence. Conditions d'accès : une pièce d'identité + une caution de 200€ (mandat SEPA ou chèque).
Vélo standard 1 mois	35,00 €	5,00 €	40,00 €	Location de 1 mois, renouvelable jusqu'à 11 fois. Réservée aux résidents majeurs du territoire du SMTBA. Conditions d'accès : une pièce d'identité + une caution de 200€ (mandat SEPA ou chèque) + un justificatif de domicile de moins de 3 mois attestant d'une résidence sur l'une des communes du SMTBA.
Vélo standard 3 mois	95,00 €	15,00 €	110,00 €	Location de 3 mois, renouvelable jusqu'à 3 fois. Réservée aux résidents majeurs du territoire du SMTBA. Conditions d'accès : une pièce d'identité + une caution de 200€ (mandat SEPA ou chèque) + un justificatif de domicile de moins de 3 mois attestant d'une résidence sur l'une des communes du SMTBA.
Vélo standard 12 mois	350,00 €	60,00 €	410,00 €	Location de 12 mois. Réservée aux résidents majeurs du territoire du SMTBA. Conditions d'accès : une pièce d'identité + une caution de 200€ (mandat SEPA ou chèque) + un justificatif de domicile de moins de 3 mois attestant d'une résidence sur l'une des communes du SMTBA.
Vélo-cargo 1 jour	20,00 €	10,00 €	30,00 €	Location de 24 heures. Peut être souscrit par tout public majeur, quel que soit le lieu de résidence. Conditions d'accès : une pièce d'identité + une caution de 400€ (mandat SEPA ou chèque).
Vélo-cargo 7 jours	50,00 €	10,00 €	60,00 €	Location de 7 jours, renouvelable 1 fois. Réservée aux résidents majeurs du territoire du SMTBA. Conditions d'accès : une pièce d'identité + une caution de 400€ (mandat SEPA ou chèque) + un justificatif de domicile de moins de 3 mois attestant d'une résidence sur l'une des communes du SMTBA.
Vélo-cargo 1 mois	90,00 €	10,00 €	100,00 €	Location de 1 mois, renouvelable 1 fois. Réservée aux résidents majeurs du territoire du SMTBA. Conditions d'accès : une pièce d'identité + une caution de 400€ (mandat SEPA ou chèque) + un justificatif de domicile de moins de 3 mois attestant d'une résidence sur l'une des communes du SMTBA.
Vélo-cargo 3 mois	250,00 €	30,00 €	280,00 €	Location de 3 mois, renouvelable 1 fois. Réservée aux résidents majeurs du territoire du SMTBA. Conditions d'accès : une pièce d'identité + une caution de 400€ (mandat SEPA ou chèque) + un justificatif de domicile de moins de 3 mois attestant d'une résidence sur l'une des communes du SMTBA.
Vélo-cargo 12 mois	900,00 €	120,00 €	1 020,00 €	Location de 3 mois, renouvelable 1 fois. Réservée aux résidents majeurs du territoire du SMTBA. Conditions d'accès : une pièce d'identité + une caution de 400€ (mandat SEPA ou chèque) + un justificatif de domicile de moins de 3 mois attestant d'une résidence sur l'une des communes du SMTBA.

Le contrat est strictement personnel. L'emprunteur s'engage à conduire prudemment et à respecter le code de la route.

Accessoires	Tarifs € TTC	Ayants droits et conditions d'accès
Siège enfant	5.00 € / mois	Location accordée à un client ayant souscrit un contrat de location d'un Vélo Ales'Y. Location accordée sur la même période que le contrat de location vélo.
Sacoches	5.00 € / mois	Location accordée à un client ayant souscrit un contrat de location d'un Vélo Ales'Y. Location accordée sur la même période que le contrat de location vélo.
Casque (location)	2.00 € / journée	Location accordée à un client ayant souscrit un contrat de location d'un Vélo Ales'Y. Location uniquement pour les contrats à la journée.
Casque (achat)	30,00 €	Achat accordé à un client ayant souscrit un contrat de location d'un Vélo Ales'Y.

Livraison	Tarifs € TTC	Ayants droits et conditions d'accès
Livraison en point-relais	25.00 € / livraison	Livraison pour la mise à disposition ou la reprise d'un vélo Ales'Y dans un point-relais Ales'Y. La livraison est assurée dans un point -relais agréé par le réseau Ales'Y. Elle est à commander sur le site Alesy.fr ou par téléphone auprès de la Maison des Mobilités. Lors de la reprise du vélo, un état des lieux contradictoire sera fait. Le service n'est pas disponible pour les locations de 1 jour.

Annexe 6 - Engagements sur les dépenses

• Sur les lignes régulières :

	Avenant 4										Total	Moyenne annuelle (hors année 1)
	Année 1 01/01/21 31/08/21	Année 2 01/09/21 31/08/22	Année 3 01/09/22 31/08/23	Année 4 01/09/23 31/08/24	Année 5 01/09/24 31/08/25	Année 6 01/09/25 31/08/26	Année 7 01/09/26 31/08/27	Année 8 01/09/27 31/08/28	Année 9 01/09/28 31/08/29	Année 10 01/09/29 31/08/30		
(En K€ H.T.)												
Sous traitance - Affrètement												
Frais de conduite sous traitance	1 873,2	2 854,8	2 924,3	2 938,3	2 901,4	2 895,9	2 895,9	2 895,9	2 895,9	2 895,9	27 971,5	2 899,8
Frais Km roulant sous traitance	875,2	1 401,2	1 441,0	1 459,1	1 445,2	1 444,5	1 444,5	1 444,5	1 444,5	1 444,5	13 844,1	1 441,0
Coût des assurances et réparation sur accident (1)	224,2	344,1	344,1	344,1	344,1	344,1	344,1	344,1	344,1	344,1	3 321,1	344,1
MAD véhicules sous traités	824,8	1 325,2	1 462,2	1 464,5	1 498,5	1 561,4	1 593,4	1 650,6	1 755,2	1 759,3	14 895,0	1 563,4
Charges de structure	941,8	1 415,1	1 415,1	1 415,1	1 415,1	1 415,1	1 415,1	1 415,1	1 415,1	1 415,1	13 677,9	1 415,1
Marge bénéficiaire	248,1	372,8	372,8	372,8	372,8	372,8	372,8	372,8	372,8	372,8	3 603,0	372,8
TOTAL DES CHARGES DE SOUS TRAITANCE	4 987,4	7 713,3	7 959,5	7 993,8	7 977,1	8 033,7	8 065,8	8 122,9	8 227,5	8 231,6	77 312,7	8 036,1
% des charges de structure	24,8%	23,9%	22,9%	22,8%	22,9%	22,7%	22,5%	22,3%	22,0%	22,0%	22,8%	22,8%
Charges du délégataire												
Gazole	108,1	167,0	164,7	164,7	161,1	159,5	158,8	158,8	158,8	158,8	1 560,3	161,3
Autres fluides & lubrifiants (yc Ad-Blue)	10,1	15,1	15,1	15,1	33,2	15,1	15,1	15,1	15,1	15,1	164,2	17,1
Sous total Energie et fluides	118,2	182,2	179,8	179,8	194,3	174,6	173,9	173,9	173,9	173,9	1 724,5	178,5
Entretien des véhicules (Main d'oeuvre)	44,1	66,3	66,2	68,3	68,3	68,3	68,3	68,3	70,3	70,3	658,5	68,3
Entretien pièces et fournitures MR	22,3	34,4	34,3	34,3	34,3	34,3	34,3	34,3	34,3	34,3	331,3	34,3
Entretien sous-traitance MR	100,3	152,3	152,2	152,2	152,2	152,2	152,2	152,2	152,2	152,2	1 470,2	152,2
Lavage et nettoyage	28,0	43,1	43,0	43,0	43,0	43,0	43,0	43,0	43,0	43,0	415,0	43,0
Pneumatiques	8,4	12,9	12,8	12,8	12,8	12,8	12,8	12,8	12,8	12,8	123,9	12,8
Sous total entretien	203,1	308,9	308,5	310,6	310,6	310,6	310,6	312,7	312,7	312,7	2 999,0	310,7
TOTAL FRAIS KILOMETRIQUES	321,3	491,1	488,3	490,4	504,9	485,2	484,5	484,5	486,6	486,6	4 723,5	489,1
FRAIS PERSONNEL DE CONDUITE	844,3	1 278,3	1 285,4	1 287,7	1 291,3	1 294,2	1 300,6	1 304,2	1 304,7	1 312,5	12 503,2	1 295,4
Assurances véhicules	28,6	38,8	38,8	38,8	38,8	38,8	38,8	38,8	38,8	38,8	377,7	38,8
Réparation suite à accidents (1)	13,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	192,6	20,0
Vandalisme véhicules	1,9	2,9	2,9	2,9	2,9	2,9	2,9	2,9	2,9	2,9	27,9	2,9
TOTAL FRAIS A-R-V	43,5	61,6	598,2	61,6								
TOTAL CHARGES TRANSPORT	6 196,4	9 544,2	9 794,9	9 833,5	9 834,9	9 874,9	9 912,6	9 973,3	10 080,4	10 092,4	95 137,6	9 882,3
Frais de service Exploitation												
Frais Personnel services techniques (2) (3)	73,4	107,9	108,8	108,8	108,8	101,2	95,5	96,8	97,8	97,8	996,8	102,6
Frais Personnel d'exploitation (2)	239,1	362,7	363,9	366,6	357,7	357,3	356,8	355,2	357,6	359,6	3 476,5	359,7
Véhicules de service (hors incidence investissements)	28,5	41,6	41,6	41,6	41,6	42,3	41,6	41,6	41,6	41,6	403,9	41,7
Maintenance Billetique	21,6	32,4	32,4	78,9	90,2	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	300,5	31,0
Maintenance SAEIV	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Habillage	9,4	9,4	9,4	9,4	9,4	9,4	9,4	9,4	9,4	9,4	93,5	9,4
Maintenance des points d'arrêt	9,4	14,0	14,0	14,1	14,0	14,0	14,1	14,0	14,0	14,1	136,0	14,1
Frais divers exploitation	3,9	5,8	5,8	5,8	5,8	5,8	5,8	5,8	5,8	5,8	56,1	5,8
TOTAL FRAIS D'EXPLOITATION	385,2	573,8	576,0	625,2	627,5	539,1	532,2	531,8	535,2	537,3	5 463,3	564,2
Frais commerciaux												
Frais Personnel services commerciaux (2)	145,2	214,5	214,9	217,2	217,2	218,0	218,0	218,7	220,3	220,3	2 104,3	217,7
Autres Frais commerciaux	255,4	224,0	220,7	205,4	237,1	230,8	230,8	230,8	241,8	230,3	2 307,3	228,0
Manifestations ponctuelles programmées	0,0	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0	72,0	8,0
TOTAL FRAIS COMMERCIAUX	400,6	446,5	443,6	430,6	462,2	456,9	456,9	457,5	470,2	458,7	4 483,5	453,7
Frais généraux												
Frais Personnel de structure générale (1) (4)	132,3	200,1	200,1	191,3	176,2	176,2	177,3	177,3	178,1	178,1	1 787,0	183,9
Terrains et Locaux	59,6	89,3	89,3	89,3	89,3	89,3	89,3	89,3	89,3	89,3	863,6	89,3
Impôts et taxes	28,4	49,9	51,5	50,3	50,4	50,7	51,9	51,4	50,1	49,2	483,8	50,6
Autres frais généraux	96,0	144,1	146,7	163,3	153,7	155,1	150,1	146,3	152,9	150,5	1 458,8	151,4
Assistance technique & Frais de siège	321,7	482,9	489,4	489,9	490,1	493,4	495,8	496,5	499,6	499,1	4 758,3	493,0
TOTAL FRAIS GENERAUX	637,9	966,3	977,1	984,0	959,8	964,7	964,5	960,8	970,1	966,2	9 351,5	968,2
TOTAL DES FRAIS DE STRUCTURE	1 423,8	1 986,6	1 996,6	2 039,8	2 049,6	1 960,7	1 953,5	1 950,2	1 975,4	1 962,2	19 298,4	1 986,1
Coûts de MAD du matériel roulant	151,9	227,9	245,1	227,2	215,7	237,3	277,9	248,4	203,1	196,3	2 230,9	231,0
Incidence investissements autres matériels	81,8	124,7	143,9	46,4	-4,7	112,1	101,5	89,4	87,9	74,4	857,2	86,2
TOTAL INCIDENCE INVESTISSEMENTS	233,7	352,6	389,0	273,6	211,0	349,4	379,4	337,8	291,1	270,7	3 088,1	317,2
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT LR	7 853,9	11 883,5	12 180,5	12 146,9	12 095,5	12 184,9	12 245,5	12 261,3	12 346,9	12 325,3	117 524,0	12 185,6
Marge bénéficiaire	160,1	244,0	253,5	253,2	250,1	251,4	252,7	253,0	254,7	254,4	2 427,1	251,9
TOTAL ENGAGEMENT DE DEPENSES LR	8 014,0	12 127,5	12 434,0	12 400,0	12 345,5	12 436,4	12 498,2	12 514,3	12 601,6	12 579,6	119 951,1	12 437,5

• Sur l'ensemble des services de mobilité :

	AVENANT 5										Total	
	Année 1 01/01/21 31/08/21	Année 2 01/09/21 31/08/22	Année 3 01/09/22 31/08/23	Année 4 01/09/23 31/08/24	Année 5 01/09/24 31/08/25	Année 6 01/09/25 31/08/26	Année 7 01/09/26 31/08/27	Année 8 01/09/27 31/08/28	Année 9 01/09/28 31/08/29	Année 10 01/09/29 31/08/30		
LR, TAD, Covoiturage, Vélos, Trottinettes												
Engagements sur les dépenses (en k€ HT)												
Engagements sur les dépenses LR et TAD	8 037,6	12 164,7	12 472,4	12 438,9	12 384,8	12 475,8	12 537,8	12 554,1	12 641,7	12 620,0	120 327,8	
Engagements sur les dépenses Covoiturage	0,0	146,4	106,2	97,1	115,2	133,5	134,2	139,0	140,8	143,5	1 156,0	
Engagements sur les dépenses Vélos	57,6	77,4	77,2	92,7	91,4	91,5	98,7	79,8	80,1	79,0	825,3	
Engagements sur les dépenses Trottinettes	0,0	16,3	9,1	7,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	33,2	
Total des engagements sur les dépenses	8 095,2	12 404,8	12 664,9	12 636,5	12 591,3	12 700,8	12 770,8	12 773,0	12 862,6	12 842,6	122 342,3	

Annexe 7 - Synthèse des engagements sur les recettes d'exploitation et les fréquentations de l'ensemble des services de mobilité

	AVENANT 5										Total	
	Année 1 01/01/21 31/08/21	Année 2 01/09/21 31/08/22	Année 3 01/09/22 31/08/23	Année 4 01/09/23 31/08/24	Année 5 01/09/24 31/08/25	Année 6 01/09/25 31/08/26	Année 7 01/09/26 31/08/27	Année 8 01/09/27 31/08/28	Année 9 01/09/28 31/08/29	Année 10 01/09/29 31/08/30		
LR, TAD, Covoiturage, Vélos, Trottinettes												
Engagements sur les fréquentations												
Engagements sur les voyages LR et TAD	1 733 092	2 836 203	2 959 089	2 854 608	2 928 578	2 996 950	3 061 197	3 125 469	3 144 467	3 163 177	28 802 829	
Engagements sur les voyages Covoiturage	0	3 140	8 904	24 443	36 524	48 512	54 366	57 253	58 413	60 173	351 729	
Total des engagements sur les voyages	1 733 092	2 839 342	2 967 993	2 879 051	2 965 103	3 045 462	3 115 563	3 182 722	3 202 880	3 223 350	29 154 558	
Engagements sur les recettes (en k€ HT)												
Engagements sur les recettes d'exploitation LR et TAD	645,8	1 055,5	1 100,9	1 074,7	1 099,2	1 124,6	1 146,8	1 168,9	1 177,6	1 186,2	10 780,2	
Engagements sur les recettes Covoiturage	0,0	0,0	0,0	0,0	24,1	30,5	32,4	33,0	33,3	33,9	187,3	
Engagements sur les recettes Vélos	43,3	66,3	66,3	66,3	66,3	66,3	66,3	66,3	66,3	66,3	639,8	
Engagements sur les recettes Trottinettes	0,0	4,6	4,6	1,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	10,7	
Total des engagements sur les recettes	689	1 126	1 172	1 143	1 190	1 221	1 246	1 268	1 277	1 286	11 618,0	

Annexe 8 - Délibération d'autorisation de signature du Président